Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 37 (1952)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. LAUSANNE, juin 1952 N° 6 37e année

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 10 c.

Paraît chaque mois
Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., Lausanne

Le 49e Congrès Raiffeisen Suisse 4-5 mai 1952 à Bâle

1400 délégués des 934 Caisses de crédit mutuel suisses, venus des 22 cantons, délibèrent des affaires de l'Union, enregistrent les progrès constants du raiffeisenisme suisse et proclament leur foi dans l'effort personnel et l'entraide coopérative que réclame une communauté rurale autonome, solidaire et responsable.

Dépassant le cadre d'une simple assemblée administrative, le Congrès de Bâle a été une démonstration de fidélité envers l'idéal Raiffeisen dans une ambiance d'union et de collaboration confédérale

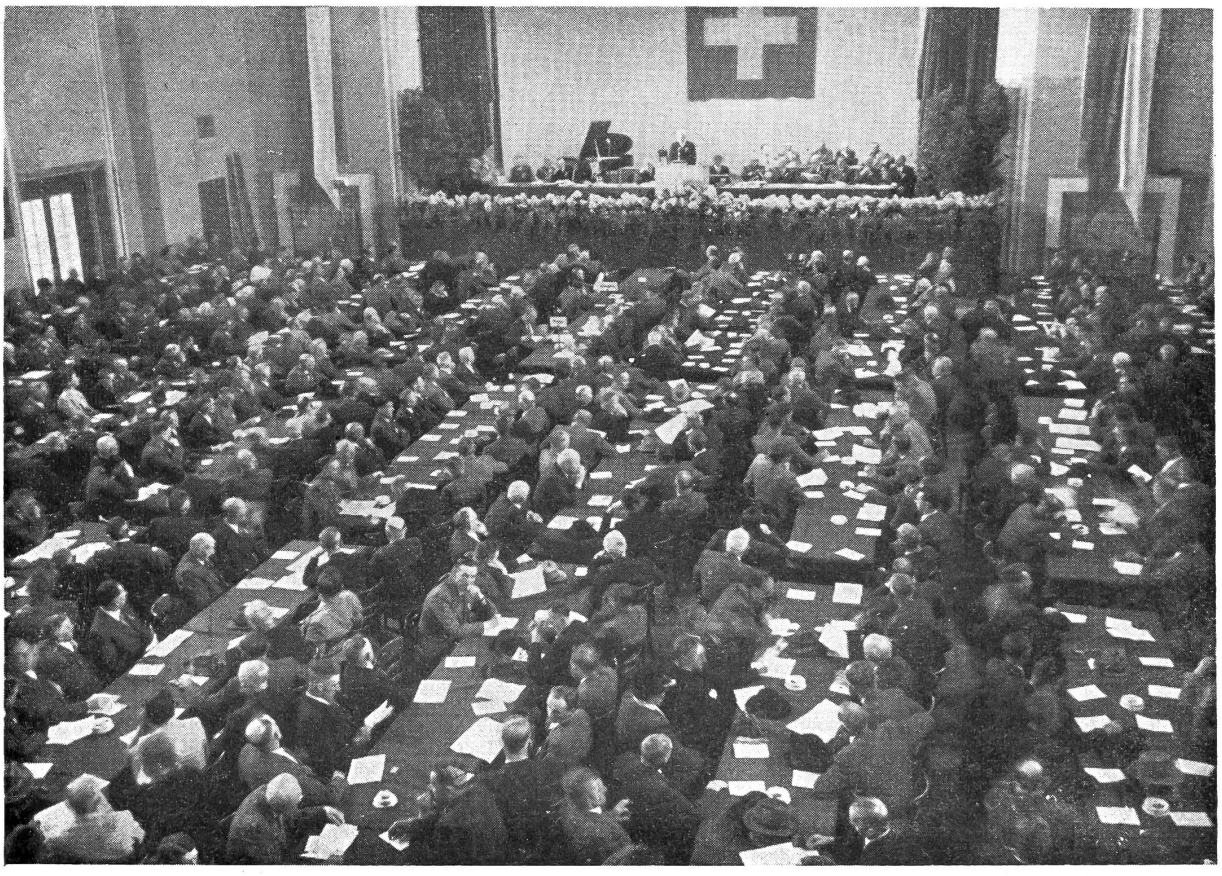

Vue de la salle pendant l'assemblée plénière des délégués.

Bâle vous attend !

La grande métropole du nord-ouest de la Suisse n'a pas démenti le slogan qui titre un des prospectus à l'usage de ses visiteurs. Elle a réservé un accueil des plus chaleureux aux raiffeisenistes accourus de tous les cantons suisses à l'occasion de leur congrès annuel. Ville et campagne ont d'ailleurs rivalisé d'ardeur pour marquer leur communauté de sentiments traduite respectivement par le message de bienvenue de chacun des présidents des deux gouvernements cantonaux.

La campagne bâloise n'est-elle pas une terre de prédilection du plus pur raiffeisenisme adapté à notre idéal confédéral ? Ne s'est-elle pas signalée, il y a un demi-siècle déjà, parmi les premières régions à s'assurer les avantages de coopératives rurales d'épargne et de crédit lancées par le curé Traber, se mettant ainsi à l'avant-garde d'un mouvement qui se réclame de la solidarité agissante dans la communauté villageoise autonome ?

Venant des plaines comme des vallées les plus reculées du pays, les 1400 délégués des 934 sections de l'Union nationale convergent vers le lieu de rassemblement où ils ne s'étaient plus rendus depuis 1942. Modestes dirigeants de ces petites institutions d'autofinancement décentralisées et bien à la hauteur de la conception qu'ils se font d'une économie démocratique progressiste, les raiffeisenistes suisses se sentent bien à l'aise dans la cité des grands de la haute finance. A chacun ses affaires ! Sans le moindre esprit d'une vile concurrence, ils veulent régler les leurs au mieux de leurs propres intérêts sous l'impulsion stimulante de l'« Aide-toi toi-même ! » Et c'est pour faire le point sur la situation de leur mouvement national et pour affirmer une fois de plus leur volonté de rester fidèles à eux-mêmes, c'est-à-dire forts et responsables dans la liberté, qu'ils s'étaient donné rendez-vous à Bâle.

Chacun des trains du dimanche et ceux de la première heure du lundi amènent des flots de congressistes. Sur la place de la gare, à l'Hôtel Victoria, un bureau de renseignements fonctionne à leur intention. Ils y obtiennent les précisions utiles qui rendront leur séjour aisé et enchanteur. Des mises au point et des mutations y sont opérées pour combler leur désir. Puis ils s'empressent de prendre leur quartier réservé dans les différents hôtels de la ville (250 logeront cependant à Rheinfelden). Ils profiteront, en grand nombre, de l'après-midi du dimanche pour visiter le célèbre Jardin zoologique et les curiosités artistiques et historiques du Vieux-Bâle tout en attirant l'attention des citadins.

Prélude

Dans l'ordre établi, le programme du Congrès va se dérouler sans à-coup et avec la précision coutumière, tout ayant été prévu, réglé jusque dans les moindres détails.

Le samedi soir, à 17 heures, les Conseils de l'Union siègent déjà à l'Hôtel des Trois Rois : ultime revue au quartier général et mise en marche du dispositif arrêté.

Au cours d'une excursion en autocar dans la campagne bâloise, le dimanche matin, la Direction de l'Union reçoit les organes de l'administration centrale et le Comité de la Fédération cantonale des Caisses Raiffeisen, ainsi que la presse et des invités parmi lesquels M. Kaufmann, président du Conseil d'Etat de Bâle-Campagne. La visite de la Caisse Raiffeisen d'Allschwil permet la prise de contact avec une Caisse locale modèle et donne l'occasion d'un échange de bonnes paroles et de congratulations réciproques. Nous mentionnons tout spécialement le message de bienvenue de *M. Karl Appert,* président de la Caisse du lieu, auquel la direction de l'Union répond par la voix de *M. Jos. Stadelmann,* directeur.

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Le programme du dimanche prévoit déjà une séance de travail. En effet, en levée de rideau, la Coopérative de cautionnement de l'Union tient sa 10e assemblée générale à 17 heures au Restaurant de la Poste. Le Conseil d'administration s'était préalablement réuni une demi-heure plus tôt pour prendre les dernières dispositions et l'assemblée se déroule conformément à l'ordre du jour statutaire établi. Un film spécial en sera donné dans un prochain numéro du journal. Disons d'emblée qu'elle marque la clôture du 10e exercice de cette si utile institution dont Bâle est précisément le berceau. C'est en effet au Congrès de Bâle de 1942 qu'elle vit le jour. Le chemin parcouru pendant ce court laps de temps de deux lustres a mis en relief les précieux services rendus. L'envergure prise des affaires laisse prévoir un avenir fécond. Ce rameau cadet de l'arbre Raiffeisen a tenu ses promesses, le cautionnement collectif ayant fait ses preuves depuis l'handicap causé au cautionnement individuel par la nouvelle loi. Il donne raison aux pionniers de la forme coopérative qui doit se propager encore dans tous les domaines où l'esprit d'entraide peut s'épanouir. Une nouvelle application en faveur des caissiers en sera d'ailleurs réservée à l'assemblée plénière du lendemain.

La soirée de réception

Pour ne pas rompre avec la tradition bien ancrée dans les mœurs, le Congrès s'ouvre officiellement par une première manifestation d'ensemble qui va se dérouler dans la salle de fête délicatement pavoisée de la Foire suisse. Malgré son cachet d'agrément, cette prise de contact revêt une grande importance parce qu'elle simplifie d'heureuse manière l'assemblée générale du lendemain, lui permettant de supprimer la partie oratoire pour passer directement aux actes. Dans cette ambiance de soirée familière, les souhaits de bienvenue et les toasts, encadrés de productions artistiques, prennent un cachet

M. le président Eugster salue M. Kaufmann, *président du gouvernement de Bâle-Campagne lors de la réception intime des invités par la direction de l'Union.*

Au cours de l'excursion dans la campagne bâloise, la Caisse d'Allschwil a reçu les organes de l'Union dans son bâtiment nouvellement aménagé.

de beauté, d'élévation de pensée qu'ils perdraient dans la froide atmosphère d'une séance de travail. Les cœurs s'émeuvent et vibrent à l'unisson des mêmes sentiments patriotiques. Les raiffeisenistes des quatre langues nationales se sentent plus près les uns des autres : c'est l'union confédérale parfaite.

Bien avant 20 heures, la spacieuse et confortable salle est prise d'assaut par les congressistes. On se serre jusqu'au dernier recoin du hall et sur les galeries.

Bâle, la ville et la campagne, ont d'ailleurs bien fait les choses en assurant le concours de sociétés artistiques renommées et à l'accent folklorique alors qu'une voix officielle exprimera leur message de bon accueil. Le coup d'œil devient féerique lorsque la lumière baisse dans la salle, que les feux de la rampe se braquent sur la scène contre le rideau qui s'ouvre lentement pour laisser se dérouler un immense étendard national qui fait toile de fond dans un ciel bleu lointain du soir et lorsqu'en même temps éclatent les cuivres du Corps de musique de Münchenstein sous l'experte direction de M. Jos. Imark. On applaudira successivement la finesse et la puissance des productions du Chœur d'hommes « Basler Liederkranz » sous la baguette de M. P. Schnyder, et plus encore les chants et danses folkloriques du Chœur mixte des costumes populaires de Sissach dirigé par M. E. Martin et accompagné par l'orchestre champêtre de Tenniken ainsi que le Club des Jodleurs d'Allschwil.

Comme le veulent la coutume et les convenances, le directeur de l'Union suisse, *M. I. Egger,* prononce le discours d'ouverture qui contient surtout le message de bienvenue aux congressistes. Tous communient aux mêmes joies, aux mêmes sentiments car ces souhaits leur sont adressés dans les trois langues nationales. Ayant chanté les merveilles et la gloire de la cité rhénane si hospitalière, les vertus de ses autorités, l'orateur a des termes choisis pour les représentants de la Romandie :

Bâle, porte d'or de la Suisse,

Bâle, à la croisée des voies de communication de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, est aujourd'hui le lieu de rendez-vous des 1400 Raiffeisenistes accourus des vingt-deux cantons, de toutes les contrées de notre chère Patrie.

Tout comme le dimanche couronne la semaine de labeur, c'est aujourd'hui

dimanche pour les Raiffeisenistes.

Jour de délassement, après les peines et les soucis quotidiens.

Jour de fête, de joie, au vu des résultats et des succès obtenus.

Soyez les bienvenus à cette fête, Raiffeisenistes du Rhône au Rhin, du Jura aux Alpes.

Nous saluons avec joie le fort contingent de la Romandie, les fortes délégations de Suisse alémaniques et les représentants des Caisses tessinoises.

Nous saluons avec respect les vétérans, blanchis sous le harnais, qui honorent toujours fidèlement nos Congrès de leur présence. Salut aux jeunes, aux adeptes enthousiastes de la cause.

Soyez tous remerciés, vous tous, pour votre précieuse collaboration.

Oui, Messieurs, nous avons des motifs de nous réjouir des succès enregistrés par notre mouvement, en plein épanouissement.

Nos Congrès nous procurent l'occasion de fraterniser, de cultiver l'esprit confédéral le plus pur. Il réunit des hommes de langues, de confessions et d'opinions politiques différentes, mais tous *unis* dans leur amour commun de la Patrie et de l'idéal raiffeiseniste. Tous *unis* au service d'une grande et belle idée, tous *résolus* à être de bons serviteurs du peuple et de la Patrie.

Les Raiffeisenistes adressent leur salut cordial à Bâle, ville du Congrès, que nous remercions spécialement pour son cordial accueil.

Ces paroles pleines de délicatesse vont droit au cœur de l'auditoire. L'ambiance est créée. On se sent uni par le même idéal : la famille Raiffeisen n'est pas un vain mot.

* * *

A M. Egger succède à la tribune le représentant officiel du gouvernement de Bâle-Campagne, son président, *M. Kaufman.* Comme ancien raiffeiseniste actif, — M. le conseiller d'Etat Kaufmann fut président du Conseil de surveillance de la Caisse d'Hemmiken — son message nous est d'autant plus cher. En dépit de son ascension au poste de premier magistrat de son canton, il nous a conservé toute sa sympathie et son affection. Ce message n'ayant été apporté qu'en langue allemande, nous en livrons, ici et comme promis, la traduction de la partie essentielle.

J'ai l'honneur de vous saluer au nom de la Fédération de Bâle-Campagne, de ses 14 Caisses fédérées et de ses 2500 sociétaires. J'ai également le plaisir de vous apporter en même temps le message cordial et les vœux les meilleurs du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne. Au nom de ce dernier, je vous remercie de votre aimable invitation à prendre part à votre Congrès. Je vous remercie également d'être revenus à Bâle après 10 ans d'intervalle. La Fédération de Bâle-Campagne espère bénéficier de l'enthousiasme que dispense le Congrès Raiffeisen suisse pour provoquer de nouvelles fondations. Des 74 communes que compte le canton, 14 seulement possèdent une Caisse Raiffeisen. Ce nombre doit être quintuplé afin que chaque commune puisse jouir des avantages que procure l'entraide coopérative sur le plan de l'épargne et du crédit.

J'ai la conviction que les délégués de Bâle-Campagne, ici présents, concentreront leurs efforts vers ce but. Je sais qu'ils seront pleinement soutenus dans cette action par les organes de l'Union centrale. Puisse le succès couronner les initiatives qui seront prises. Dans le courant matérialiste des temps présents, les Caisses Raiffeisen constituent un élément prépondérant de résistance, de progrès économique et culturel, cela grâce aux principes éprouvés qui les régissent et dont le plus beau, le plus noble, est l'administration à titre honorifique, gratuite, par les organes dirigeants. Chaque citoyen doit loyalement admettre cela en toute conscience.

Production folkloriste des jodleurs lors de la soirée de réception.

Je souhaite plein succès à votre assemblée de demain. Je porte mon toast à la prospérité du mouvement Raiffeisen suisse en faisant le vœu qu'il lui soit donné, à l'avenir encore, de servir toujours plus et toujours mieux ses sociétaires, nos populations rurales, notre chère patrie suisse.

* * *

Par le juste équilibre de sa partie oratoire brillante mais limitée et de sa partie artistique au cachet spécifiquement suisse, de haute et égale valeur, le programme de cette soirée n'emporta que des éloges. Il se termina en apothéose par l'exécution d'un potpourri sur des airs suisses par la fanfare de fête, suivi de l'Hymne national repris, debout, par toute l'assistance, les yeux braqués sur la grande croix blanche sur fond de gueule. Cet acte patriotique accompli, les yeux ravis et les cœurs nourris aux sources des plus nobles impressions, la foule regagne lentement ses quartiers. Les liens sont scellés pour la grande journée de travail du lendemain.

L'assemblée pleinière des délégués de l'Union Raiffeisen Suisse

Au matin du lundi, les mandataires des cent mille raiffeisenistes suisses convergent vers le même lieu de réunion, au Pavillon de la Foire suisse d'échantillon. Arborant fièrement leur cocarde, ils portent sur leur physionomie la tranquillité sereine des messagers conscients de l'acte solennel qu'ils vont accomplir.

Dès 8 heures, l'animation est grande aux abords de l'imposant édifice. Après un rapide contrôle des procurations et la remise des bulletins de vote, les délégués emplissent une seconde fois la salle des congrès. Sur l'estrade prennent place autour de tables aux tapis verts, le président et les membres des Conseils et de la Direction de l'Union. La rampe est transformée en une bordure de fleurs et de verdure alors que deux oriflammes aux couleurs nationales et aux armoiries Raiffeisen font pendant à la grande croix suisse. Aux premières places se rangent les hôtes d'honneur, les invités et la presse, cette dernière soulignant par sa présence l'attrait que suscite le mouvement Raiffeisen suisse.

Il est 8 h. 30 précises. Au signal d'un piano qui donne la cadence, la séance est solennellement ouverte par le *Cantique suisse* chanté par l'assistance. Puis le président de l'Union, *M. G. Eugster,* monte à la tribune alors que la liste des présences indique que 556 Caisses sont régulièrement représentées par 1376 délégués officiellement mandatés et venus des 22 cantons. De nombreux télégrammes et lettres de sympathie reposent sur le bureau.

Allocution d'ouverture du président de l'Union

J'ai l'insigne honneur de vous saluer et de vous souhaiter une cordiale bienvenue à la 49e assemblée générale des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Notre Congrès est la *grande revue annuelle du raiffeisenisme suisse.* La métropole commerciale de Bâle, à la porte nord du pays, a reçu à bras ouvert les quelque 1400 ambassadeurs des Caisses locales, venus de toutes les régions du pays. Siège de la Foire suisse, Bâle est l'une des rares villes suisses qui soit encore à même d'héberger notre Congrès. Cité sans hinterland, Bâle n'a sans doute pas souvent l'occasion de voir tant de paysans dans ses murs. Les paysans vont en effet rarement en ville. Et ceux qui sont là, aujourd'hui, ne sont pas des touristes en voyage d'agrément ou d'affaires, mais des citoyens en mission importante, mandatés pour délibérer des affaires de l'Union.

Jour de revue, le Congrès est également le *grand jour d'examen de conscience raiffeiseniste.* Nous voulons aujourd'hui faire un retour sur nous-mêmes, nous rendre compte si nous suivons toujours bien la voie tracée par nos pionniers Raiffeisen et Traber, si nous réalisons toujours bien, avec un dévouement et un désintéressement qui ne se relâchent pas, l'« Un pour tous, tous pour un » dans nos villages et nos vallées. Nous aurons la satisfaction de constater tout à l'heure que notre mouvement a poursuivi l'an dernier encore son heureux et constant développement. L'an prochain, nous fêterons notre cinquantenaire. Les résultats obtenus dans notre action commune pour l'amélioration des conditions d'existence de notre population rurale sont certes déjà dignes de nous procurer une légitime satisfaction. Cependant, nous sommes encore loin du but que nous nous sommes tracé, de ce but proclamé par le prof. Dr Laur: « Chaque commune rurale doit posséder sa Caisse Raiffeisen ». Nous voulons aider la population rurale à conquérir plus d'indépendance par la mise en valeur de ses propres forces et apporter ainsi notre contribution à la lutte contre l'exode des campagnes. Nous le faisons non par animosité contre les cités, mais parce que nous voyons dans un déséquilibre toujours plus accentué entre les villes et la campagne ainsi que dans le nivellement de la personnalité du citoyen un grave danger pour notre démocratie.

Jour de revue, d'examen de conscience, le congrès est encore un *jour d'affirmation, de serment.* Affirmation de la valeur non seulement des principes de notre mouvement, mais encore affirmation de la valeur de nos constantes démocratiques suisses. Nos Caisses s'incorporent pleinement dans l'économie du pays. Les raiffeisenistes sont d'ardents patriotes, des citoyens conscients qu'intéressent tous les problèmes de la vie publique.

Il y a deux ans, lors du Congrès de Lugano, la guerre de Corée venait d'éclater. Lorsque nous siégions à Genève, l'an dernier, la situation internationale était encore particulièrement sombre. Aujourd'hui le ciel est redevenu un peu plus serein. Le conflit de Corée s'atténue, l'Europe occidentale se restaure économiquement et militairement. Les communistes semblent avoir laissé passer le moment propice à la réalisation de leur plan de révolution et de bouleversement mondial. Toutefois, la vigilance reste de rigueur. Il ne suffit pas de renforcer la défense militaire, il faut encore assurer la paix sociale intérieure. La conjoncture économique actuelle axée sur l'armement et la construction fiévreuse a aussi ses ombres. Nous sommes présentement quelque peu gâtés par les circonstances. Les besoins augmentent plus rapidement encore que les revenus et le mécontentement général surgit au moindre revirement de la conjoncture. Il convient d'être prévoyant pendant les bonnes années. Non seulement les particuliers, mais également l'Etat doivent économiser. Il faut également, pendant les bonnes années, fournir à l'Etat les moyens d'amortir sa dette de mobilisation ainsi que les nouvelles dépenses qu'exige notre défense nationale, chaque citoyen y contribuant selon sa fortune et selon son revenu. Ce procédé est le seul équitable, conforme aussi aux principes Raiffeisen.

Aux années de prospérité succèdent infailliblement des années de ralentissement. Les nouveaux articles économiques de la constitu-

Les mandataires des 100 000 raiffeisenistes suisses se rendent à l'assemblée générale.

tion donnent à l'Etat le droit, en même temps que le devoir, d'aider les groupes économiques, menacés dans leur existence, lorsque l'intérêt général le justifie. Le 30 mars dernier, le peuple suisse a manifesté sa volonté de maintenir la paysannerie dans l'Etat industriel. Cette décision a été un apaisement pour les paysans. Avec un zèle accru, ils continueront à cultiver la terre natale ; une certaine sécurité leur étant donnée, ils pourront se maintenir par leurs propres forces et moyens. Le citadin doit avoir alors la certitude qu'en cas de nouvelle fermeture des frontières, le paysan suisse sera pleinement conscient de ses importantes obligations.

Le calendrier des votations de cette année est chargé et donnera lieu à de vives controverses politiques. Ne nous en plaignons pas ! Chaque votation est importante et doit faire l'objet de la préoccupation de chacun. Notre démocratie ne survivra que si chaque citoyen se rend aux urnes en pleine conscience de ses privilèges et de ses responsabilités. Nous savons que nous pouvons ici compter sur les raiffeisenistes et cette conviction nous remplit de fierté.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai l'insigne honneur et le grand plaisir de saluer parmi nous plusieurs hôtes éminents.

Je salue en premier lieu le délégué du Haut Conseil exécutif du canton de Bâle-Ville, *M. A. Schaller,* président du Conseil d'Etat.

Mon salut va aussi à nos invités :

M. Küng, président de l'Union suisse des coopératives de consommation et directeur de la Banque centrale coopérative,

M. Kohler, de l'Union suisse des coopératives de consommation,

M. Brugger, de l'Union suisse des paysans, à Brougg,

M. Reimann, de la Commission fédérale des banques, à Berne,

M. Röösli, de l'Association suisse des banquiers, à Bâle.

Je salue encore spécialement :

M. Reutlinger, conseiller d'Etat, Frauenfeld,

M. Berthoud, chef du service cantonal de l'agriculture, Genève,

deux amis éprouvés de notre mouvement.

Je salue également les représentants de la presse et les remercie de l'intérêt que cette dernière porte à nos débats.

Sur ce, je déclare ouverte la 49e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

* * *

Avant d'aborder les affaires administratives, le président se fait un honneur de donner la parole au représentant du gouvernement de Bâle-Ville, *M. Schaller,* président du Conseil d'Etat. L'ordre du jour étant chargé, ce message n'a été apporté qu'en langue allemande. En voici la traduction d'un sténogramme à l'intention des participants romands :

Allocution de M. Schaller

président
du gouvernement cantonal de Bâle-Ville

Au nom du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville, j'ai l'insigne honneur de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues dans notre ville, à l'occasion de votre assemblée annuelle. Nous sommes heureux que vous ayez choisi notre cité rhénane comme lieu de congrès de votre grande association nationale, cela bien que l'Etat de Bâle-Ville ne possède pas de Caisse Raiffeisen. Mais, comme notre canton a le privilège de posséder deux communes rurales, nous ne désespérons pas de voir une Caisse semblable y naître un jour ! Si Bâle n'a pas de rapport direct avec vos organisations pour l'instant, nous connaissons et estimons néanmoins l'importance du mouvement Raiffeisen et de votre Union.

Avec 2 milliards de francs de chiffre d'affaires, 400 000 déposants d'épargne et près de 1000 Caisses disséminées dans tout le pays, le mouvement Raiffeisen joue un rôle prépondérant dans la gérance de la fortune et du revenu populaires nationaux.

Les organisations Raiffeisen suisses exercent une action particulièrement importante et utile parce qu'elles donnent à l'argent qu'elles administrent une mission nettement déterminée. Votre mouvement est au service de la population rurale ; il défend les intérêts des classes moyennes, il met en valeur la communauté villageoise, maintient et contribue au bien-être de la commune, cellule de tout véritable état démocratique. Les organisations Raiffeisen remplissent ainsi une mission de politique nationale du meilleur aloi, dont on ne saurait assez estimer l'importance, surtout à l'heure actuelle.

Votre action prend toute sa valeur parce qu'elle se base sur l'effort personnel, que vous mettez sagement en honneur et que vous pratiquez conséquemment. Le principe de l'effort personnel et de l'entraide qui a présidé à la naissance de la Confédération et qui a fait sa grandeur au cours des siècles doit inspirer aujourd'hui plus que jamais notre vie nationale. Or, on a souvent l'impression, lors des compétitions politiques, économiques ou sociales de l'heure présente, que la belle et grande idée de l'effort personnel et de l'entraide est dans notre pays aussi tout d'abord écartée ou tout au moins placée au second plan. Il n'y a à cela rien d'étonnant étant donné que toujours plus de gens considèrent qu'il appartient à l'Etat d'assurer leur existence. Cet appel continuel et inconsidéré à l'aide de l'Etat a pour conséquence de paralyser manifestement l'esprit d'entraide et le véritable sentiment de solidarité. Cette façon de ne concevoir la sécurité qu'en s'appuyant sur l'Etat est onéreuse pour le pays et complique l'ordre social et la vie publique. Elle instaure le principe de l'économie dirigée par l'Etat. Aussi est-il précieux que les individus et les petites unités, notamment les petites communautés rurales, conservent et manifestent leur esprit personnel d'initiative et de responsabilité. Il est toujours plus aisé de travailler et de construire positivement dans les petites communautés que dans le cadre vaste et quelque peu anonyme des institutions étatistes.

Partant de ces considérations, la cité commerciale et bancaire de Bâle a beaucoup de compréhension et de sympathie pour les aspirations, les buts et toute l'activité de votre mouvement. Certes, par sa situation géographique et par son développement historique, la ville de Bâle a certainement d'autres conceptions que celles qui se manifestent dans vos milieux paysans. Si l'on parcourt la ville et si l'on est en contact avec elle, on sent l'effort constant qu'elle déploie pour assurer et développer les relations de la Suisse avec le vaste monde. L'activité de nos grands instituts bancaires notamment est dirigée avant tout vers le développement de l'industrie, du commerce et des communications internationales. Bâle est dénommée la porte de la Suisse. Par sa Foire d'échantillons, elle occupe une place prépondérante dans l'économie du pays et elle est en relations constantes avec l'industrie, l'artisanat et la paysannerie suisses.

Bâle se plaît à montrer son caractère international et cela surtout lorsqu'elle a le privilège d'héberger des congrès appelés à délibérer sur des problèmes d'économie politique. Mais n'allez pas croire cependant qu'elle ait des ambitions démesurées d'expansion et le désir immodéré de faire figure de grande

« Votre action prend toute sa valeur parce qu'elle se base sur l'effort personnel que vous mettez sagement en honneur... » proclame M. Schaller, ***président du gouvernement de Bâle-Ville, dans sa brillante allocution.***

ville. Tout au contraire, Bâle a la ferme volonté de rester fidèle au passé, de conserver son caractère typique de ville d'ancienne culture. Si vous entrez en contact avec les Bâlois, vous constaterez qu'ils ont gardé leur caractère ancestral bien connu, avec cette pointe ironique qui n'est pas toujours prisée. Les Bâlois sont restés individualistes et quelque peu moqueurs. Ces qualités, ou si vous voulez ces défauts, les préservent du prolétariat et du nivellement de la personnalité qui affectent ordinairement les villes qui se développent rapidement. En toute modestie, nous croyons que les efforts que nous déployons pour rester ce que nous fûmes toujours sont couronnés de succès. Pour illustrer en quelque sorte ce que je viens de dire de Bâle et des Bâlois, je me permets de remettre aux présidents de vos Conseils et à vos directeurs le nouveau livre de Bâle qui vient d'être édité sous les auspices du gouvernement cantonal.

J'ai ainsi tenté de vous montrer, en quelques mots, que les aspirations du gouvernement et du peuple bâlois étaient de donner à leur canton essentiellement urbain une place bien appropriée dans la configuration si variée de notre pays. Nous visons à réaliser un objectif éthique tout comme le fait également votre Union. Alors que vous cherchez à maintenir et à mettre en valeur les forces vives de la campagne, à défendre les classes moyennes, piliers de notre état démocratique, nous nous efforçons, à Bâle, de conserver à notre ville son caractère de centre culturel, spirituel et progressiste.

Au nom du Conseil d'Etat et du peuple de Bâle-Ville, je vous réitère mes souhaits de bienvenue et formule mes meilleurs vœux pour le succès de votre manifestation.

Le message de l'Union suisse des Paysans

La parole est alors donnée au représentant de l'Union suisse des paysans, *M. Brugger.* Ayant excusé l'absence du directeur Jaggi, l'orateur rappelle les succès et les mérites du mouvement Raiffeisen. Il met en évidence le renforcement du caractère rural des Caisses Raiffeisen et l'aide précieuse que les communes et l'Etat trouvent en elles dans la solution des problèmes économiques. Insistant tout particulièrement sur la féconde collaboration des deux Unions suisses, celle de St-Gall et celle de Brougg, pour la défense et l'amélioration des moyens d'existence des classes laborieuses, il conclut :

Au nom de l'Union des paysans suisses, je vous remercie pour les éminents services rendus par vos Caisses locales et votre Union nationale en faveur de l'économie rurale. Je ne considère pas seulement ce service du point de vue économique tel qu'il ressort de l'organisation pratique, progressiste et démocratique du commerce de l'argent dans la communauté villageoise, mais aussi du point de vue culturel parce que, par l'éducation et par l'action, votre organisation contribue à la propagation du sens de la solidarité et de la coopération. A ce moment, je pense tout spécialement à votre service de presse, au *Messager Raiffeisen.*

A cette époque de matérialisme à outrance dans les relations humaines, le maintien et la diffusion de cet esprit coopératif par les Caisses Raiffeisen locales en fait tout naturellement bénéficier l'ensemble des coopératives agricoles.

A ce merci, l'Union suisse des paysans joint ses vœux les meilleurs pour le développement et la prospérité futurs de votre Union nationale.

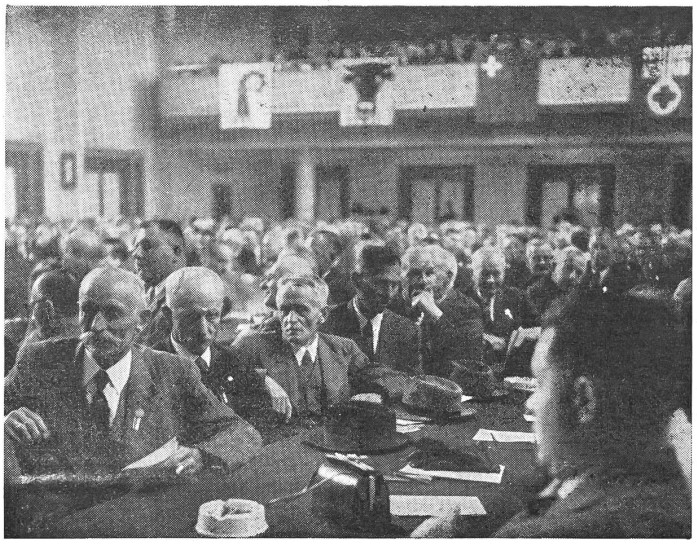

Les délégués suivent avec attention les délibérations, conscients de l'importance de leur mandat.

Le président remercie l'orateur, le prie de transmettre le message de sympathie des raiffeisenistes aux organes dirigeants de la paysannerie suisse avec l'assurance de l'appui renouvelé de l'Union Raiffeisen dans la grande et belle tâche commune.

* * *

Ce digne prélude écoulé, il est temps de passer aux actes. L'ordre du jour va se dérouler conformément à la suite établie des tractanda administratifs. C'est tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée.

En conformité des statuts, la présidence de l'assemblée échoit à *M. G. Eugster,* président de l'Union qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, *MM. Edelmann et Froidevaux,* fondés de pouvoir, du secrétariat de l'Union.

Selon la tradition, les débats auront lieu en français et en allemand, *M. Serex,* directeur-adjoint, fonctionnant comme traducteur.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. *M. P. Urfer* (Fontainemelon), président de la Fédération neuchâteloise,
2. *M. P. Müller* (Oberwil), président de la Fédération de Bâle-Campagne,
3. *M. J. Krayenbühl* (Pfaffnau), président de la Fédération de la Suisse centrale,
4. *M. G. Sala,* membre du Comité de direction de la Caisse d'Arogno (Tessin).

* * *

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1951

M. le directeur J. Stadelmann monte à la tribune pour la présentation des comptes et du bilan de 1951.

Stimulé par le réarmement général, l'essort fiévreux de l'économie mondiale s'est encore poursuivi l'an dernier, mais il tend à se ralentir.

En Suisse, la conjoncture est restée favorable dans l'ensemble. Le commerce extérieur accuse des chiffres records d'importations et d'exportations. L'industrie a connu un plein-emploi et de nombreuses entreprises recourent encore à la main-d'œuvre étrangère.

Sous l'effet de la vive activité économique, le marché de l'argent a été mis fortement à contribution pendant toute l'année. Les taux des deux positions maîtresses des bilans bancaires, soit la Caisse d'épargne et les prêts hypothécaires, sont cependant restés inchangés. En revanche, les taux des placements à terme et des obligations de caisse ont haussé légèrement de 2 ¾ à 3 %.

Notre Caisse centrale s'est développée d'heureuse façon.

Après quelques années de progrès ralentis, 1951 lui a valu une augmentation de 11 millions de francs des dépôts confiés. Les fonds ont été consacrés presque exclusivement au renforcement de la liquidité.

Permettez-nous les quelques remarques suivantes au sujet des différents postes du bilan :

Actif :

L'encaisse a été portée à Fr. 12,5 millions, soit au 6 % de la somme du bilan. Cet élargissement a été jugé nécessaire en considération de la forte augmentation des capitaux confiés et de l'instabilité de la situation générale actuelle.

Les disponibilités et les avoirs à court terme en banque se montent à Fr. 4 millions. Le *portefeuille des effets de change* figure au bilan par Fr. 5,9 millions.

Les *crédits aux Caisses affiliées* ont fléchi d'un tiers environ et n'atteignent plus que 15,9 millions de francs. Les remboursements ont été effectués en partie au moyen de comptes à terme venus à échéance. Cette évolution met bien en évidence les avantages qu'offrent les crédits de l'Union, remboursables en tout temps, sans aucune dénonciation.

Les *crédits non couverts à des Fédérations de coopératives agricoles apparentées* à notre mouvement se sont enflés d'un quart de million environ et atteignaient Fr. 1,3 million.

Les *comptes courants débiteurs gagés,* soit les avances à la clientèle privée, totalisent Fr. 2,5 millions. La progression porte notamment sur les crédits de construction.

Les *avances aux cantons, communes et corporations de droit public.* La progression de 325 000 francs porte ce chapitre à 12,8 millions, représentés par 107 débiteurs répartis dans tout le pays.

Créances hypothécaires.

En dépit des moyens dont nous disposions, nous n'avons pas poussé à fond notre activité dans ce secteur, le plus rémunérateur pourtant. Le volume de ce portefeuille hypothécaire a grossi de 900 000 francs; il contient des créances pour *Fr. 74 millions en capital et 2413 en nombre.* Nous continuons à éviter les grosses affaires. Nous restons toujours preneurs de bonnes hypothèques. Les Caisses qui reçoivent des demandes intéressantes d'emprunt, auxquelles leurs moyens ne permettent pas de satisfaire momentanément, peuvent nous les transmettre. Nous les étudierons volontiers en y donnant suite jusqu'à ce que la Caisse ait la possibilité de reprendre elle-même l'affaire. Les intérêts en souffrance ne se montent qu'à 23 900 francs, dus par 50 débiteurs, ce qui représente le 0,032 % du capital placé; cela dénote une excellente discipline de paiement. Le fait que nos prêts sont effectués dans la Suisse entière permet de répartir et d'éluder les risques.

Fonds publics

C'est le plus fort poste de l'actif. En progression de 5 millions, il atteint *Fr. 79,1 millions.* Les fonds publics fédéraux ont diminué de Fr. 7 millions. Pour les titres échus au printemps 1951, deux possibilités de conversion étaient offertes: la première au taux de 2 ¾ % à 12 ans de terme et la seconde à 3 % pour 20 ans. Une telle durée, pour de gros montants, comportait de tels risques de fluctuations de cours que nous avons jugé préférable d'encaisser ces titres fédéraux et d'acheter, en lieu et place, des obligations de caisse de banques cantonales à court terme. Le rendement moyen des emprunts fédéraux a passé de 2,67 % au début de l'année à 2,91 % en fin d'exercice. Lorsque les taux sont à la hausse, le cours des titres d'emprunt fléchit, c'est logique. En 1951, la baisse de 2 ½ à 3 % intervenue sur les seuls titres fédéraux a nécessité des amortissements qui ont absorbé le produit entier des intérêts de ces papiers.

Avec son portefeuille de fonds publics de Fr. 80 millions, notre Caisse centrale est soumise à de gros risques et variations de cours. Dans le but de les réduire au minimum, nous accordons depuis longtemps déjà la préférence aux papiers-valeurs à court-terme, en acceptant la diminution de rendement qui en résulte. L'évaluation des fonds publics au bilan intervient toujours selon les principes orthodoxes éprouvés que nous appliquons depuis toujours. Les titres de la Confédération, des cantons et des villes sont inventoriés au pair; les obligations de banques figurent à des cours échelonnés, au-dessous du pair, selon le taux et la durée du placement. La durée moyenne de tous les placements est de 5 à 6 ans. La différence entre la valeur nominale et la valeur indiquée au bilan est de Fr. 2,3 millions. Selon nos prévisions, cette réserve extraordinaire doit suffire à couvrir les risques de cours que comporte ce gros poste de notre actif. Je vous confie également que nous avons affecté cette année encore lors de l'inventorisation des titres des amortissements de plus de 100 000 francs.

Comme c'est le cas depuis de longues années, nous n'avons en 1951 encore, accusé aucune perte sur nos débiteurs, hypothécaires et autres.

Exception faite de quelques comptes de correspondants bancaires ne dépassant pas 20 000 francs, nous n'avons pas d'avoirs à l'étranger. Nos actifs sont essentiellement indigènes.

Passif :

Les avoirs à vue des Caisses affiliées, disponibles en tout temps, se sont accrus de Fr. 12,3 millions. En revanche, les placements à terme ont fléchi de 3 millions. Il en résulte pour solde une progression de Fr. 9,25 millions, portant à *Fr. 166,1 millions* le total des dépôts des Caisses affiliées. Si l'on tient compte des remboursements de Fr. 7,6 millions intervenus sur les crédits en compte courant, *les Caisses affiliées nous ont confié l'an dernier Fr. 16,8 millions de nouveaux capitaux.* Les avoirs de la clientèle privée, sous forme de compte courant, caisse d'épargne, comptes de dépôts et obligations, ont augmenté de Fr. 2 millions et atteignent ainsi Fr. 28,5 millions. Le chiffre d'affaires (roulement) a passé de Fr. 1,1 milliard en 1950 à 1,2 milliard en 1951.

Le résultat financier a été *l'un des meilleurs obtenus depuis plusieurs années.* Il a été possible en partie grâce à l'utilisation rationnelle des capitaux à court terme. Les frais de personnel et de bureau ont augmenté de 24 300 francs. En revanche, les amortissements sur le mobilier sont inférieurs de 19 000 francs à ceux de l'exercice précédent. Le poste « impôts » n'a pas sensiblement varié. Il a exigé un montant de 171 000 francs. En plus de cela, nous avons encore versé à l'Etat 131 400 francs sous forme de droit de timbre et impôts sur les coupons. Le fisc prélève donc au total 300 000 francs de notre Caisse centrale, soit un montant égal à celui que touchent nos Caisses sous forme d'intérêts des parts sociales.

Après un amortissement de 40 000 francs, le bâtiment de l'Union ne figure plus que par 50 000 francs au bilan.

Un intérêt de 4 % est prévu sur les parts sociales et Fr. 300 000 francs seront versés au fonds de réserve qui dépassera pour la première fois la limite des 4 millions.

* **

Permettez-moi encore quelques considérations sur un sujet de toute actualité.

Pour parer à la surexpansion malsaine de la construction et à la tendance inflationniste générale, les principaux bailleurs de fonds du pays (banques, sociétés d'assurance, etc.) ont conclu l'an dernier un accord destiné à prévenir les investissements inconsidérés. Cette convention prévoit notamment les quotes maxima suivantes lors de l'octroi de crédits hypothécaires:

70 % du coût de la construction pour les maisons d'habitation à plusieurs appartements,

50 % de ce coût pour les constructions de caractère artisanal.

Les prêts dépassant ces normes doivent être garantis complémentairement. *On admet donc, en le soulignant, le principe depuis longtemps en honneur dans nos Caisses que celui qui construit ou achète un immeuble ou un domaine doit posséder en propre des fonds personnels suffisants.*

Les autorités fédérales se sont adressées encore tout récemment au peuple suisse pour le mettre solennellement en garde contre le développement malsain de la situation dans le secteur de la construction où des opérations inconsidérées ont été traitées et continuent de l'être. La direction de l'Union aimerait profiter de l'assemblée de ce jour pour *inviter expressément les Caisses affiliées à faire preuve de prudence et de retenue dans l'octroi des prêts.* L'euphorie actuelle ne peut pas durer, il y aura certainement tôt ou tard un revirement. Aux années grasses succèdent toujours des années maigres. Sachons profiter des expériences du passé. Le mouvement raiffeiseniste a traversé sans défaillance les années de crise mémorables de 1930 à 1936 qui ont été néfastes à tant de banques suisses. Prenons à temps les mesures qui nous permettront de surmonter sans difficultés les périodes futures de dépression.

* * *

Je ne saurais terminer mon exposé sans remercier toutes les Caisses affiliées de la belle confiance qu'elles témoignent à la Caisse centrale, en lui remettant l'épargne rurale qu'elles ne peuvent momentanément pas utiliser sur place. A l'avenir encore, nous gérerons cette fortune populaire, cet argent des classes modestes, en pleine conscience de nos responsabilités, selon les principes que nous avons observés jusqu'ici.

Depuis la fondation de la Caisse centrale, nous avons été préservés de toute perte de quelque importance. Les Caisses affiliées, elles aussi, n'ont pas connu de grosses difficultés. La réussite dans le passé est un gage de succès dans l'avenir, vers lequel nous regardons avec confiance.

Je remercie ici mes collaborateurs et tout le personnel pour leur zèle et leur travail consciencieux.

Nos objectifs resteront, à l'avenir encore:

- Servir les Caisses affiliées en justifiant toujours leur confiance par une politique de placement prudente et avisée,
- maintenir notre Caisse centrale saine et forte, comme forteresse inexpugnable de tout le mouvement.

* * *

Rapport sur la situation des Caisses affiliées

M. le directeur I. Egger, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union, prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport annuel:

Au cours de ces dernières semaines, en qualité de dirigeants de votre Caisse locale, vous avez eu le privilège de proclamer les résultats d'un exercice animé et fructueux.

La direction de votre Centrale a, elle aussi, la bonne fortune de pouvoir rapporter sur une année de travail intense et de nouveaux succès.

Nous pouvons déclarer d'emblée: 1951 a permis au mouvement Raiffeisen suisse de parcourir une nouvelle et bonne étape dans la voie de progrès continus qu'il suit depuis ses débuts. Toutes les positions importantes de notre bilan accusent de nouveaux chiffres records.

Les 22 fondations intervenues l'an dernier ont porté à 934 le nombre de Caisses Raiffeisen en Suisse. Nos rangs deviennent ainsi toujours plus compacts. Toujours plus nombreuses sont les communes qui choisissent la formule moderne de l'entraide pour résoudre, sur le plan local, dans un esprit de coopération et de confiance réciproques, les problèmes que pose la gérance de l'épargne et du crédit. Réparties dans tous les cantons, les Caisses Raiffeisen constituent les branches d'un arbre qui a grandi grâce à 50 ans de soins attentifs et dont les fruits sont aujourd'hui en bénédiction pour nos populations rurales. L'intérêt manifesté à notre mouvement va en croissant. Nous en voyons la preuve dans les 5 fondations intervenues encore depuis le début de l'année. L'opposition que nous rencontrons lors des fondations ne désarme pas. Elle reste tenace et n'est pas toujours objective dans le choix de ses moyens, ne reculant même pas au besoin devant les menaces. Mais, à l'avenir comme dans le passé, cette opposition n'empêchera pas les communes progressistes de choisir la voie de l'entraide et de l'auto-gestion en matière financière, idéal de toute communauté démocratique.

Le *nombre de sociétaires* a augmenté de 3249 unités, ce qui constitute un progrès très réjouissant. 521 nouveaux coopérateurs ont été amenés au mouvement par les Caisses fondées durant l'année alors que les 2728 autres nouveaux sociétaires ont été recrutés par les anciennes Caisses.

La *somme du bilan* — baromètre de la confiance témoignée à notre mouvement — accuse une progression de Fr. 58 millions, soit de 6 %. Les dépôts confiés doublent ainsi pour la première fois le cap du premier milliard et totalisent Fr. 1028,6 millions. C'est bien là l'expression vivante de la belle confiance dont nos Caisses Raiffeisen jouissent dans tous les milieux ruraux. N'oublions pas qu'il s'agit ici uniquement de capitaux du public et que ce chiffre ne contient aucune avance de centrales de lettres de gage ou de prêts de l'A.V.S. L'afflux des capitaux a été supérieur au chiffre exprimé par l'augmentation du bilan. En effet, les crédits à la Caisse centrale ont fléchi de Fr. 6 millions et sont ramenés à Fr. 15 millions. Toutes les catégories de dépôts du public accusent des progressions plus ou moins importantes. Particulièrement imposant est l'élargissement de Fr. 41 millions du chapitre de la Caisse d'épargne, qui totalise maintenant Fr. 632 millions. En avance de 16 906, le nombre des carnets d'épargne est de 411 700. Cette heureuse évolution est l'expression, d'une part, de la situation économique favorable avec les améliorations de gain qu'elle apporte et, d'autre part, la manifestation de la ferme volonté d'épargne de la population rurale. Il est toutefois évident — et nous songeons ici spécialement à l'agriculture — que certaines classes de population ont vu leur possibilité d'épargner s'amenuiser l'an dernier.

L'*utilisation des fonds confiés* dans la circonscription coopérative a pu facilement suivre le rythme de l'élargissement des dépôts. Toutes les catégories de prêts et crédits participent à l'augmentation globale de 46 millions. En premier lieu viennent les prêts hypothécaires avec Fr. 40 millions, portant ce chapitre à Fr. 655 millions. Actuellement les avances garanties par gage immobilier constituent le 63,6 % de la somme du bilan. On peut être tenté de mettre cette augmentation, en partie du moins, sur le compte de la vive activité de construction de 1951. Mais il est juste de relever que les autres catégories de débiteurs accusent également des progressions de plusieurs millions.

Ainsi, les prêts à terme gagés se sont accrus de Fr. 3,7 millions. Répartis sur 22 000 comptes, ils totalisent Fr. 44 millions. La moyenne de Fr. 2 000 par compte confirme que nos Caisses vouent une attention toute spéciale aux petites affaires et qu'elles ont l'ambition d'assurer en premier lieu le crédit d'exploitation des gens de modeste condition. 20 millions sont garantis uniquement par cautionnement, ce qui fait Fr. 1400 en moyenne par engagement. C'est dire dans quelle mesure nos Caisses sont touchées par les complications et les innovations du droit de cautionnement revisé. Le nombre de comptes débiteurs (y compris les crédits en compte courant) a dépassé l'an dernier pour la première fois le chiffre de 100 000.

Les avoirs des Caisses affiliées auprès de la Caisse centrale figurent au bilan par Fr. 9 millions de plus qu'en 1950. *La capacité de paiement des Caisses* a été ainsi fort heureusement renforcée. Elle peut, dans la règle, être qualifiée de bonne, de très bonne même.

L'augmentation du volume des affaires a tout naturellement causé, au *compte de profits et pertes,* un grossissement de 246 000 francs du poste « Frais généraux ». Ces frais, impôts compris, absorbent actuellement Fr. 3 607 000, ce qui représente le 0,43 % de la somme du bilan (0,45 % en 1950). La modicité de ces frais généraux souligne l'administration et le caractère utilitaire de l'activité des Caisses Raiffeisen. L'impôt de défense nationale n'ayant pas été perçu en 1951, les impôts ont reculé de 991 000 francs à 796 000 francs, ce qui a porté à Fr. 3 612 000 le bénéfice total des Caisses affiliées, versé au fonds de réserve. Ce dernier atteint ainsi Fr. 45,5 millions. Y compris les parts sociales des membres, les Caisses Raiffeisen suisses possèdent aujourd'hui un total de fonds propres de Fr. 55,4 millions, représentant pour l'ensemble le 5,7 % de la somme du bilan, contre 5,6 % en 1950.

Si l'on tient compte de la responsabilité solidaire des membres et de l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires, les Caisses Raiffeisen sont dotées de fonds propres appréciables et d'une base de garantie qui peut certainement soutenir l'examen le plus critique du législateur et de son organe exécutif.

A notre avis, en matière de sécurité, la primauté doit être accordée à la *qualité des actifs.* Des placements de premier choix constituent pour les déposants une garantie équivalente, si ce n'est supérieure, à celle que représente une proportion plus ou moins élevée de fonds propres.

Les Caisses Raiffeisen sont bien loties sous ce rapport. En effet, l'an dernier, elles n'ont eu à déplorer que deux pertes, totalisant 3400 francs, montant certainement modeste selon la conception bancaire courante.

* * *

En notre qualité d'office de revision, nous avons exécuté au 100 % en 1951 encore le programme de revision qui nous a été confié par la Commission fédérale des banques. Nous pouvons confirmer que la situation interne des Caisses est bonne et qu'elle va de pair avec leur développement constant. Les revisions, dans la règle, ont donné un bon, même un très bon résultat. Dans l'administration interne, nos Caisses ont atteint aujourd'hui un haut degré de perfection. Ceci est remarquable si l'on tient compte, d'une part, du fait que plus de 90 % de nos caissiers sont des profanes en matière bancaire et, d'autre part, que les exigences posées aux administrateurs vont en croissant sans cesse.

Il est vrai que le service de documentation et de renseignements de l'Union s'efforce de transmettre constamment aux Caisses le minimum de savoir indispensable à une bonne administration. Il le fait par écrit et verbalement, ainsi qu'à l'occasion des revisions et des assemblées des Fédérations. Je puis vous assurer que nous nous efforçons d'améliorer sans cesse cet important service.

C'est pour nous une source de satisfaction toute spéciale de constater le zèle et la bonne volonté des dirigeants dans l'accomplissement de leurs tâches. Ils font preuve de conscience et du sens de leurs responsabilités. Nous leur vouons, pour cela, une très grande considération.

* * *

Plus les chiffres accusés par nos statistiques sont importants, toujours plus impérieuse est pour nous l'obligation de respecter scrupuleusement nos principes fondamentaux et de gérer nos Caisses strictement selon leur nature et leur but.

La revision a pour mission de veiller à ce que cela soit toujours bien le cas. L'importance de la revision va donc de pair avec le développement du mouvement. Gérer l'épargne populaire de façon prudente et sérieuse sera toujours la meilleure manière de justifier la confiance qui nous est témoignée par les déposants. Les normes sages et éprouvées que nous avons adoptées en matière de crédit hypothécaire conservent leur valeur également dans les périodes de haute conjoncture et d'extrême liquidité du marché de l'argent. C'est pourquoi je me permets de souligner ici encore, en tant que chef de l'Office de revision, la nécessité de faire preuve de retenue dans le financement de toute nouvelle construction. Avant le début des travaux, il faut s'assurer que tout est au point. La Caisse examinera si l'entreprise ne dépasse pas les possibilités financières du débiteur; elle exigera de sa part un apport approprié de fonds personnels, afin que la consolidation de la dette puisse se faire normalement et que les charges futures (intérêts, amortissements et frais d'entretien) ne soient pas trop lourdes pour son revenu. Malgré la dépréciation de la monnaie, les normes fixées par notre règlement d'exécution pour les prêts sur cautions restent de toute actualité: 1000 francs au maximum avec une caution, 10 000 francs au plus avec plusieurs cautions solvables. Ces normes constituent non seulement une limitation des ris-

ques pour le créancier; elles établissent encore une équitable répartition des charges et préservent aussi l'intérêt des cautions. Nous nous réjouissons de la bonne rentrée des intérêts enregistrée en 1951. Proportionnellement au capital dû, les intérêts impayés étaient l'an dernier quelque peu inférieurs à ceux de 1950. En revanche, un certain ralentissement s'est produit ici et là dans le service des amortissements. A l'avenir encore, les Caisses Raiffeisen voueront une attention toute spéciale à la formation et au maintien d'une excellente discipline de paiement de leurs débiteurs. En le faisant, elles défendront non seulement leurs propres intérêts, mais elles rendront encore service aux débiteurs et, par eux, à l'économie du pays tout entier.

Pour compléter ce rapport sur le résultat des revisions de 1951, je dois à la vérité de mentionner que nous avons dû déplorer l'an dernier deux cas de malversations, mis à découvert par la revision à l'improviste. Grâce à l'intervention énergique de l'organe de revision, elles ont pu être liquidées rapidement et sans préjudice pour les Caisses respectives.

Les *taux d'intérêts* n'ont pas subi de sensibles modifications l'an dernier. Le taux des deux chapitres prépondérants, soit l'épargne et les prêts hypothécaires, est resté inchangé. L'an dernier encore, le mouvement raiffeiseniste suisse a pu apprécier le privilège de posséder une Caisse centrale indépendante et forte, capable de leur rendre les plus grands services.

Les Caisses qui ont scrupuleusement respecté les principes statutaires et n'ont de ce fait traité que des opérations sans grand risque et à leur portée, parviennent avec les années à constituer un fonds de réserve intéressant leur permettant de réduire sensiblement la marge entre les taux. Nous nous réjouissons de constater que le nombre de ces Caisses a encore progressé l'an dernier. Dans cet ordre d'idée, il est intéressant de relever que le taux d'épargne moyen des Caisses Raiffeisen suisses était de 2,52 % au 31 décembre, alors que conformément aux publications de la Banque nationale suisse il était de 2,31 % auprès des banques.

Un taux hypothécaire premier rang inférieur au 3 ½ % ne serait pas opportun à l'heure actuelle. Les Caisses qui ont les moyens d'offrir encore certains avantages à leurs adhérents devraient en faire bénéficier les déposants. En effet, ces derniers ont jusqu'ici fait les frais de la baisse générale du loyer de l'argent intervenue ces dernières années. Une amélioration de l'intérêt compenserait quelque peu l'aggravation fiscale de l'épargne, doublée de l'affaiblissement de la puissance d'achat de l'argent.

* * *

En résumé, nous pouvons proclamer que le résultat de notre examen général est bon, très bon même.

Les chiffres expriment l'étendue matérielle du développement enregistré. Ils ne disent pas tout cependant. Un mouvement comme le nôtre se juge encore à sa valeur morale, à l'esprit qui l'anime. Dans ce domaine également, l'année 1951 a été favorable et notre bilan moral solde par un imposant actif.

C'est la raison pour laquelle j'ai de nombreux motifs de remercier.

Ma reconnaissance ira en tout premier lieu à Dieu, qui nous a manifestement protégés et qui a béni notre œuvre. Je remercie notre dévoué personnel qui a sacrifié le meilleur de ses forces et contribué ainsi aux succès obtenus. Je remercie les milliers de Raiffeisenistes, dans tout le pays, pour leur travail fructueux et désintéressé. Je les remercie pour leur excellent esprit, pour le dévouement avec lequel ils servent la cause.

Merci donc pour votre activité. Continuons à marcher la main dans la main, au service des classes rurales du pays et de notre chère Patrie.

* * *

Le rapport de l'organe de contrôle de l'Union est présenté en allemand par *M. A. Muller,* président, puis par *M. E. Ramu,* membre du Conseil de surveillance. En voici le texte intégral :

Rapport du Conseil de surveillance pour l'exercice 1951

En corrélation avec la Société fiduciaire et de revision REVISA, organe indépendant de notre mouvement, le Conseil de surveillance a procédé à un examen approfondi des comptes annuels de 1951. Indépendamment de ce contrôle principal, nous avons effectué également des revisions intermédiaires en cours d'année, notamment un contrôle inopiné de la caisse. J'ai aujourd'hui l'agréable devoir de vous rapporter sur le résultat des constatations faites à ces occasions. Tant du point de vue formel que matériel, le bilan et le compte d'exploitation ne donnent lieu à aucune observation. *Au nom du Conseil de surveillance, je puis déclarer en absolue conviction que tout est en bon ordre à la Caisse centrale. Le bilan est absolument sincère et ne révèle aucun risque quelconque.*

En augmentation de 11,17 millions sur l'exercice précédent, *la somme du bilan* de 1951 est de 210,3 millions, chiffre jamais encore atteint. Il convient à ce sujet de rappeler que l'indicatif du bilan n'est pas absolument le même pour la Caisse centrale que pour les banques commerciales. Il y a en effet normalement chez ces dernières un parallélisme naturel entre le développement du bilan et le développement de la conjoncture. La Caisse centrale étant le réservoir de compensation des capitaux des Caisses locales, il peut fort bien arriver au contraire que son bilan progresse du fait d'une évolution défavorable de l'économie rurale tout comme il peut diminuer lorsque les affaires sont prospères. Le critérium est le suivant: l'excédent des dépôts sur les besoins de crédit dans les Caisses locales fait augmenter automatiquement le bilan de la Caisse centrale.

On ne saurait non plus établir un rapport absolu entre la somme du bilan et le montant du bénéfice. Il y a eu des années où le bilan était inférieur et le bénéfice relativement plus élevé et d'autres années au contraire où un fort bilan a laissé un bénéfice moindre. L'exercice 1951 a été sous ce rapport particulièrement favorable puisque tant le bilan que le bénéfice ont atteint des chiffres maxima. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Au *passif du bilan* figurent principalement Fr. 166 millions d'avoirs des Caisses affiliées et Fr. 22 millions de placements directs du public contre obligations et livrets d'épargne ou de dépôts. L'augmentation de 9 respectivement de 2 millions de ces deux postes représente la progression effective du bilan.

A *l'actif du bilan,* nous trouvons deux éléments prépondérants: les hypothèques et les fonds publics et titres.

Les *créances hypothécaires,* toutes de premier choix, se montent à Fr. 74 millions; ce sont principalement des prêts sur des domaines agricoles, des bâtiments locatifs dont quelques blocs de maisons, mais aucun engagement quelconque de fabriques ou d'hôtels. Le montant moyen des prêts est de 30 000 francs. L'octroi des prêts n'intervient qu'après examen sévère des gages immobiliers et de la solvabilité des débiteurs. Les bonnes créances hypothécaires sont toujours recherchées.

Le *portefeuille des fonds publics et titres* s'est dilaté de 4,8 millions et son volume est de 79 millions. Il se compose exclusivement d'obligations et de lettres de gage suisses, en majeure partie de titres de la Confédération et des chemins de fer fédéraux, des banques cantonales et des villes. Cet important dossier de titres assure une capacité de paiement extraordinairement forte; la liquidité du bilan est bien supérieure aux exigences légales et à même de satisfaire pratiquement aux prestations découlant de toute circonstance.

Le résultat du *compte de profits et pertes* peut être considéré comme très favorable. Il n'est que juste que notre Caisse centrale profite aussi, dans une certaine mesure, de la conjoncture économique favorable actuelle. L'augmentation du bénéfice n'est toutefois que de 2 % alors que la progression du bilan est de 5 ½ %. Si la relation n'est pas plus favorable, c'est d'abord parce que, comme dans les corporations de droit public et les autres entreprises privées, les charges de tous ordres augmentent continuellement. Mais c'est ensuite aussi parce que la marge de gain entre les intérêts que rapportent les titres et fonds publics et les intérêts bonifiés aux Caisses sur leurs placements à terme est excessivement faible. Déduction faite des droits de timbre fédéraux, l'intérêt moyen actuel que rapportent les titres en portefeuille n'est en effet que de 2,79 %. Le résultat favorable de l'exercice a permis un amortissement préalable de 40 000 francs sur le bâtiment de l'Union ainsi qu'un renforcement approprié des réserves tacites.

En résumé, je puis déclarer que nos analyses des principaux éléments du compte de profits et pertes ont donné un bon résultat. Les actifs sont prudemment inventoriés, conformément aux dispositions légales, et l'administration générale des fonds confiés se fait comme toujours scrupuleusement.

* * *

Je remercie M. le président et MM. les membres du Conseil d'administration pour la fructueuse activité qu'ils déploient au profit de l'Union. Je remercie tout particulièrement le directeur de la Caisse centrale, M. Stadelmann, qui vient de nous soumettre son 49e compte annuel, dont le résultat est le plus brillant que nous ayons enregistré depuis la fondation de l'Union. Les succès obtenus sont, pour une bonne part, les fruits de l'œuvre du directeur Stadelmann, d'un travail de longue haleine dont les lignes directrices ont toujours été: politique prudente de placement, sécurité maximum, liquidité importante. 40 ans d'expérience sont pour nous un gage de sécurité et de sain développement. M. le directeur,

nous vous remercions tous du fond du cœur et souhaitons ardemment que vous puissiez longtemps encore nous faire bénéficier de vos sages conseils. Notre gratitude va aussi à vos collaborateurs, principaux et subalternes, qui, sous votre avisée direction, partagent les responsabilités de notre Caisse centrale.

Notre reconnaissance va de même à l'office de revision tout entier, en particulier à son directeur, pour l'infatigable travail qu'il déploie dans le service tant intérieur qu'extérieur de l'Union. M. Egger s'avère un digne successeur du regretté directeur Heuberger. Les revisions approfondies et sévères sont et resteront les piliers angulaires de l'Union.

* * *

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan au 31 décembre 1951, ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice 1951 sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice de 627 951 fr. 70 sera réparti de la manière suivante, conformément aux propositions du Conseil de surveillance :
   a) Fr. 304 000.— pour le paiement d'un intérêt de 4 % au capital social ;
   b) Fr. 300 000.— versement au fonds de réserve ;
   c) Fr. 23 951.70 report à compte nouveau.
3. Des remerciements sont exprimés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

* * *

Ici, à Bâle, ancienne colonie romaine où l'on sent déjà l'air de la mer, trois sujets de réflexion s'imposent particulièrement à nous.

Nous sommes dans la cité où, il y a des siècles, fleurissait *l'humanisme.* L'esprit Raiffeisen s'inspire aussi de l'humanisme. Cet esprit humanitaire doit être constamment cultivé, pratiqué dans sa conception la plus élevée. Et où peut-on mieux l'entretenir que dans nos Caisses villageoises où l'homme est près de l'homme, où il entend servir ses concitoyens et non se servir d'eux ; dans la communauté villageoise où, comme devant Dieu, il n'y a pas encore d'anonymat, mais où chacun a son nom, son visage, son âme, où chacun a pleine conscience de ses responsabilités et des charges qu'elles impliquent. Veillons jalousement sur nos communes et nos villages.

Le second sujet de méditation m'est fourni par l'inscription qui figure à l'Hôtel de ville, au frontispice du Département des finances :

Parsimonia est magnum vectigal
(L'économie
est une importante source de revenu).

Quelle soit placée sur la porte d'entrée de la maison de l'ouvrier, du paysan, de l'artisan, de l'industriel ou des gouvernements, cette antique devise est vraie pour tous. A quoi devons-nous notre prospérité ? A la forme et à la longue stabilité de notre régime politique certes, mais aussi à l'intensité et à la qualité du travail ainsi qu'à l'esprit d'épargne de notre peuple. Or, j'éprouve des craintes pour cet esprit ancestral d'économie. L'épargne est une matière première qui doit être ménagée et manipulée avec précaution. Or, ce n'est pas toujours le cas. Le fisc notamment n'a pas assez d'égards pour l'épargne populaire. Les petits rentiers en particulier sont victimes d'un côté des mesures spoliatrices de politique fiscale et de l'autre côté de la sournoise inflation qui sape subrepticement le pouvoir d'achat de la monnaie. Nous devons réagir contre ces ennemis de l'épargne. L'esprit de prévoyance individuelle s'atténue continuellement et tend lentement à disparaître. Nous vivons l'évolution périlleuse qui conduit l'Etat individualiste vers l'Etat collectiviste, l'Etat de la masse. Je vois dans cette évolution un grave danger, celui du collectivisme intégral, du nivellement par le bas. Le mouvement Raiffeisen est devenu grand ; il ne doit pas offrir de prise au nivellement de la personnalité. Ce nivellement décadant qui fait de l'humanité un pauvre troupeau est le fossoyeur de la culture. Sachons toujours penser, méditer individuellement. Ayons toujours une opinion personnelle des choses et des valeurs et ne craignons pas de l'exprimer. N'acceptons pas aveuglément et paresseusement les idées toutes faites. La spiritualité doit dominer les impulsions, l'esprit doit dominer le corps et l'effort physique. Gardons le goût de la méditation ; sachons encore nous attarder sur un livre sérieux plutôt que sur un roman, sur un éditorial bien pensé plutôt que sur la rubrique des crimes et des scandales. En toute chose, le raiffeiseniste aura toujours conscience de sa personnalité, de la dignité, de ses devoirs envers la société.

Le troisième sujet de réflexion m'est inspiré par un des plus illustres enfants de Bâle, l'historien et philosophe Jakob Burckhardt, qui a écrit dans un de ses célèbres ouvrages : « Sur le plan intellectuel, nous devons lever constamment les yeux vers les montagnes, atteindre les cimes les plus élevées. »

Lorsque les raiffeisenistes se réunissent, comme c'est le cas aujourd'hui, ils traitent certes avant tout des questions matérielles. Ils doivent se garder cependant de tomber dans le matérialisme pur, car ils ne seraient alors plus des coopérateurs, mais de simples associés d'une entreprise capitaliste, d'une banque ordinaire. Conservons jalousement l'idéal de nos pionniers Raiffeisen et Traber. Le spirituel doit dominer constamment le matériel. Ainsi le veut le véritable esprit Raiffeisen.

Et je ne saurais mieux terminer cette digression que par une autre citation de Burckhardt. Dans une lettre à son ami Hans Riggenbach, il écrivait en 1838 :

« Le but que la Providence fixe à tout être humain est l'abnégation de soi et le sacrifice pour la collectivité. »

Oui, le dévouement de chacun pour la collectivité est et doit rester l'essence même de l'esprit Raiffeisen.

Espérons, prions pour que notre pays, pour que notre mouvement Raiffeisen possèdent toujours de ces hommes et de ces femmes toujours prêts à se donner généreusement, à se dévouer, à se sacrifier s'il le faut pour la communauté, pour le peuple, pour le pays. Tant que l'altruisme subsistera, nous n'aurons rien à craindre pour la destinée de notre patrie, la Suisse.

* * *

L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 1951 et la répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

Elections ordinaires statutaires

Le mandat quadriennal des membres du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance est expiré. Conformément aux statuts, l'assemblée de ce jour doit les élire à nouveau pour la période administrative 1952-1956.

Des membres actuels, 10 acceptent une réélection et se mettent de nouveau à disposition tandis que 2 déclinent une réélection pour raison de santé, M. l'abbé Montavon (Jura bernois) et M. J. Bloch (Bâle-Campagne).

M. l'abbé Montavon est entré au Conseil de surveillance en 1928 ; il a donc fait partie durant 24 ans de cet organe, dont il est actuellement le vice-président. Son activité au sein des organes de l'Union a été fructueuse. Durant de longues années, il fut l'âme et le guide spirituel du mouvement en terre jurassienne, son véritable pionnier.

M. J. Bloch a représenté depuis 1940, soit durant 12 ans, les Caisses de Bâle-Campagne au sein des organes de l'Union. Il a rendu de bons services à la cause en tant que membre du Conseil de surveillance.

Des remerciements sincères s'en vont aux deux démissionnaires pour leur longue et fructueuse activité au sein des organes de l'Union. Ils ont bien mérité de la cause et leurs noms se perpétueront dans les annales de notre organisation. Les fleurs qui leur sont offertes doivent être le symbole des sentiments de reconnaissance des raiffeisenistes suisses qui font, eux, les meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Le Conseil d'administration a étudié la situation créée par ces deux vacances et propose d'appeler au Conseil de surveillance :

1. *M. Walkmeister,* maître à l'Ecole cantonale d'agriculture, Landquart (Grisons), président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du canton des Grisons.
2. *M. Michel,* député, Courtedoux (Jura bernois), président de la Fédération jurassienne.

Aucune autre proposition n'étant faite, les candidats présentés sont nommés « in globo » et par acclamation. L'assemblée confirme de même les deux présidents dans leur fonction respective.

La composition des organes de l'Union pour la nouvelle période 1952-1956 se présente donc comme suit :

Les nouveaux membres du Conseil de surveillance

SYLVAIN MICHEL
président de la Caisse de Courtedoux et président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

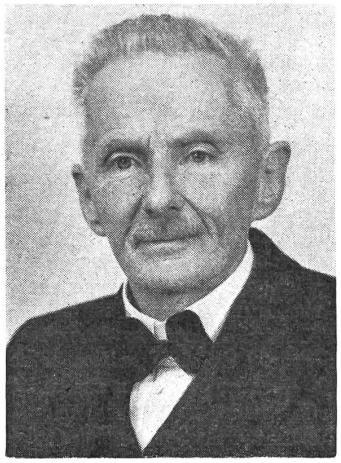

MARTIN WALKMEISTER
président de la Caisse d'Igis et président de la Fédération des Caisses Raiffeisen des Grisons.

G. Eugster, président, Mörschwil (Saint-Gall),
A. Puippe, Sierre (Valais),
F. Schneuwly, Heitenried (Fribourg),
A. Büchli, Root (Lucerne),
P. Dickenmann, Schönholzerswilen (Thurgovie),
P. Schib, Möhlin (Argovie),
S. Chevalley, Puidoux (Vaud).

Conseil de surveillance

A. Müller, président, Olten (Soleure),
E. Ramu, Dardagny (Genève),
J. Staub, Häggenschwil (Saint-Gall),
S. Michel. Courtedoux (Berne),
M. Walkmeister, Igis (Grisons).

* * *

Les objets statutaires liquidés, l'ordre du jour appelle la présentation avec proposition d'adoption d'un projet de

création d'un fond de garantie de bonne gestion des caissiers

Toutes les Caisses ayant reçu le projet de règlement relatif au fonctionnement de cette nouvelle institution, un exposé introductif de la question est présenté en allemand par *M. le directeur Egger,* et en français par *M. Serex, directeur-adjoint.* Le voici :

Conformément aux statuts et règlements normaux, tout caissier est tenu de fournir une garantie de bonne et fidèle gestion, variant de 2 000 à 15 000 francs selon l'importance du bilan. Cette garantie pouvait être fournie jusqu'ici par gage mobilier ou immobilier ou encore par cautionnement personnel.

D'une enquête faite, il y a un certain temps, il résulte que le montant total obligatoire des garanties de bonne gestion de l'ensemble des caissiers représente près de 7 millions de francs. 350 caissiers ont fourni cette garantie sous forme de nantissement de titres, police d'assurance ou gage immobilier, alors que plus de 500 autres ont recouru, totalement ou partiellement, au cautionnement personnel.

Trouver des cautions n'a jamais été chose aisée, ni surtout agréable. Cela peut rebuter maints candidats qualifiés, surtout lors des nouvelles fondations. Les difficultés à ce sujet se sont considérablement accrues depuis l'entrée en vigueur du droit actuel du cautionnement avec ses complications, telles le consentement du conjoint et l'acte notarié, dont le coût est fort considérable dans certains cantons.

A maintes reprises, soit des Caisses soit des Fédérations avaient soulevé ce délicat problème et invité l'Union à étudier un moyen de le résoudre. La solution suggérée, de toute évidence la seule appropriée en l'occurrence, était le recours au cautionnement collectif.

La question préoccupait du reste l'Union depuis longtemps. On mesurait les avantages, les inconvénients aussi, de la réforme demandée. Finalement, les organes de l'Union votèrent l'entrée en matière. Prépondérantes pour la décision prise furent les considérations suivantes :

Tout d'abord la réjouissante constatation qu'étant donné l'honorabilité des caissiers et la conscience qu'ils mettent à accomplir leurs fonctions, les cas d'infidélité, de malversations, sont très rares dans notre mouvement. D'autre part, nos Caisses disposent d'un système de revisions étendu et bien étudié qui a fait ses preuves. Aurait-il été alors possible de supprimer simplement la garantie de bonne gestion ? Les Conseils ne l'ont jugé ni opportun, ni désirable. Comme fonctionnaire unique, le caissier jouit de compétences étendues ; il gère seul les affaires courantes et peut, par sa signature, disposer de sommes importantes ; ses pouvoirs sont en général plus considérables que ceux de beaucoup d'employés de banque. La garantie de bonne gestion que réclament les statuts doit donc rester un acte naturel et bien ancré de sage et suprême prévoyance, auquel on ne saurait renoncer. Son maintien s'impose aussi pour des raisons non seulement matérielles mais également psychologiques. Elle donne du relief à la fonction et renforce certainement la confiance et la considération envers la Caisse.

Ayant ainsi admis la nécessité de cette garantie de bonne gestion, les Conseils en vinrent à examiner quelle forme il convenait de lui donner pour offrir un maximum de sécurité. A ce sujet, l'expérience montre que la réalisation pratique de la garantie personnelle actuelle se heurte fréquemment à des difficultés. Les motifs en sont d'ordres divers, soit que les cautions ou gagistes évoquent une insuffisance de surveillance ou de contrôle de la part des comités pour se libérer totalement ou partiellement de leur engagement, soit qu'ils ne consentent à payer qu'à condition que le montant leur soit restitué plus tard.

On s'est demandé également si le recours à une forme autre que la garantie personnelle n'aurait pas comme effet psychologique d'atténuer le sentiment de responsabilité et de fidélité du caissier. Cette crainte n'est certainement pas fondée. Le bons sens inné des sociétaires fait que les fonctions de caissier ne sont confiées qu'à des personnes connues, de bonne réputation et en qui on peut avoir confiance.

Après mûre réflexion, les organes de l'Union sont arrivés à la conclusion que le principe de la garantie de bonne gestion devait être maintenu mais qu'une amélioration de la situation devait être réalisée en admettant la forme de la garantie collective en lieu et place de la garantie personnelle. L'idée du cautionnement collectif répond au courant social actuel. De bonnes expériences ont été faites dans ce domaine particulier par les nombreuses sociétés de cautionnement d'officiers publics et d'employés qui existent déjà dans le pays. Particulièrement concluantes sont également les expériences faites par l'Union elle-même avec sa propre coopérative de cautionnement.

Les principaux avantages de cette innovation peuvent être énoncés comme suit :

1. Le problème toujours délicat de la garantie de bonne gestion serait résolu simplement et favorablement à tous égards. Le caissier serait libéré du souci de chercher des cautions ou d'emprunter des titres pour constituer sa garantie ; il gagnerait ainsi plus d'indépendance et d'autorité pour exercer sa fonction.
2. Il serait plus facile de trouver des caissiers qualifiés, surtout lors de la fondation de nouvelles Caisses.
3. La Caisse jouirait d'une plus grande sécurité, avec l'assurance du paiement prompt et intégral si les circonstances l'obligeaient à recourir à cette garantie.

* * *

Partant de ces considérations générales, les organes de l'Union ont finalement décidé de proposer à l'assemblée des délégués la création d'un *Fonds de garantie de bonne gestion des caissiers,* et, au cours de plusieurs séances, ils ont élaboré un règlement y relatif qui vous a été soumis avec la convocation au Congrès.

Ce règlement fixe tout d'abord l'échelle de la garantie à fournir, le minimum réglementaire actuel étant porté de 2000 à 3000 francs. Il détermine ensuite la forme juridique, qui est celle d'un fonds constitué dans le cadre général de l'Union, donc sans personnalité

juridique distincte. Ce mode de faire est simple ; il permet d'éviter un nouvel appareil administratif compliqué.

Toutes les Caisses affiliées sont tenues d'assurer, au moyen de ce fonds, la garantie de bonne gestion de leur caissier selon les normes minima fixées, en payant une cotisation annuelle. La participation est donc obligatoire pour toutes les Caisses. En prévoyant une adhésion facultative seulement, le projet aurait été difficilement réalisable. La collaboration de toutes les Caisses correspond du reste au caractère mutualiste de notre mouvement.

Les cotisations sont calculées proportionnellement au montant respectif de la garantie, à un taux qui ne pourra excéder le 3 0/00. Si l'on sait que les primes prélevées en semblables occurrences par les sociétés d'assurance ou institutions similaires sont ordinairement de 8 à 10 0/00, plus encore souvent un droit d'entrée, le taux de 3 0/00 est certainement modeste. Au surplus, les organes de l'Union ne prévoient nullement une alimentation indéfinie du fonds ; lorsque celui-ci aura atteint un montant approprié aux besoins effectifs, le taux de la cotisation sera réduit. Et tout porte à croire que cela sera possible après quelques années déjà. Ces conditions favorables sont rendues possibles d'une part par l'adhésion obligatoire et d'autre part par le fait que le fonds n'est tenu à des prestations qu'à partir de 1954 alors que l'obligation de cotisation est immédiate.

L'idée maîtresse qui a présidé à l'élaboration du règlement a été de créer une institution saine et robuste, comme il a toujours été de tradition à l'Union.

* * *

Telles sont, brièvement exposées, la genèse et la charpente de cette nouvelle institution. Selon la décision prise d'emblée, le projet a été présenté et discuté au sein de toutes les Fédérations cantonales. Il a été salué partout avec enthousiasme et dans un vote consultatif accepté à l'unanimité par la plupart des assemblées fédératives.

Seules quelques rares objections et oppositions ont été formulées.

C'est ainsi qu'une Caisse pense que l'Union ne voit dans ce projet que son propre intérêt et qu'elle sera la principale bénéficiaire du fonds. Cette insinuation n'est certainement pas justifiée. Il s'agit en l'occurrence d'une œuvre de solidarité des Caisses dont elles seront les seules bénéficiaires. L'Union gérera le fonds non seulement gratuitement mais lui servira encore un bon intérêt.

Quelques Caisses ne jugent pas nécessaire de modifier le système actuel et l'une va jusqu'à considérer qu'une personne qui n'est pas en mesure de fournir personnellement au moins une partie de la garantie de bonne gestion n'est pas digne d'occuper la fonction de caissier. Ce jugement est bien exclusif et de notion par trop capitaliste. Le demi-millier de caissiers qui recourent actuellement déjà au cautionnement le font pour la plupart non parce qu'ils ne sont pas en mesure de fournir une garantie réelle mais parce que les fonds propres dont ils disposent sont investis dans leur entreprise professionnelle.

D'autres Caisses encore ne contestent pas l'utilité, voire la nécessité de l'institution, mais estiment que l'adhésion ne devrait pas être obligatoire mais facultative. Nous avons déjà dit à ce sujet qu'en prévoyant l'adhésion facultative, le projet serait pratiquement irréalisable. D'aucuns considèrent aussi que la prime de 3 0/00 est trop élevée. Ce taux de 3 0/00 est au contraire modeste et il pourra être réduit dès que les circonstances le permettront.

Une dernière Caisse considère enfin que les pouvoirs donnés aux deux Conseils de l'Union de modifier éventuellement le règlement (art. 8) sont trop étendus et que cette attribution devrait être réservée exclusivement à l'assemblée des délégués. Nous considérons que cette compétence n'a rien d'excessif et qu'on peut en l'occurrence faire confiance aux deux Conseils ; comme mandataires des Caisses, ils sauront certainement veiller aux intérêts de ces dernières et ne procèderont à des revisions que lorsqu'elles s'avèrent pratiquement indispensables pour permettre à l'institution de remplir pleinement sa mission.

Le compte d'exploitation et le bilan de la nouvelle institution doivent-ils être présentés, chaque année, séparément à l'assemblée des délégués et approuvés spécialement par cette dernière comme d'aucun l'a également demandé ? Non, car il ne s'agit pas en l'occurrence d'une institution possédant une personnalité juridique indépendante avec de propres autorités constituées. Le fonds figurera dans les comptes généraux de l'Union sur lesquels les délégués sont statutairement appelés à se prononcer. Dans le cadre des rapports de gestion, les Caisses seront alors orientées sur l'état du fonds.

* * *

Tel est le nouveau greffon que nous vous proposons d'insérer à notre vigoureux arbre Raiffeisen suisse.

Nous avons la conviction que cette nouvelle institution constitue une heureuse solution à un problème qui préoccupe depuis longtemps les Caisses et les caissiers.

Elle sera une manifestation de plus de notre esprit de solidarité et d'entraide. Elle augmentera la confiance en nos organisations, raffermira les liens qui unissent les Caisses et servira la cause du mouvement tout entier. Elle sera un fleuron de plus à la couronne des réalisations pratiques du raiffeisenisme suisse.

Fort de cette conviction, nous vous proposons d'entrer en matière sur le projet.

* * *

Pour appuyer les considérations émises dans ce rapport et les conclusions qui en sont tirées, le président Eugster tient encore à faire les déclarations suivantes avec propositions d'adoption :

1. Après avoir longuement délibéré sur cette question, les Conseils de l'Union ont reconnu la nécessité d'une telle institution, dont la fondation a été réclamée à plusieurs reprises par les Caisses affiliées.
2. Les principes de base du règlement ont été mûrement étudiés et discutés.
3. Le projet a été présenté et débattu par les Fédérations ; lors d'un vote consultatif, toutes se sont prononcées favorablement, la plupart à l'unanimité. Seules, quelques objections isolées ont été formulées.

Convaincu que la création d'un fonds de garantie propre à notre mouvement est capable de rendre de grands services, les Conseils proposent de voter les

résolutions suivantes :

1. L'organisation Raiffeisen suisse décide la création, auprès de la Caisse centrale, d'un fonds de garantie de bonne gestion des caissiers. L'adhésion à ce fonds est obligatoire pour toutes les Caisses affiliées.
2. Les organes de l'Union sont chargés et autorisés de mettre en vigueur le règlement d'administration de ce fonds, sur la base du projet présenté.

La discussion ayant été ouverte, un interpellateur obtient la précision demandée sur un point de détail. Puis l'assemblée, à la quasi unanimité, adopte les résolutions proposées, soit la création d'un fonds de garantie de bonne gestion en faveur des caissiers.

* * *

Le dernier tractandum à l'ordre du jour prévoit une *discussion générale.* Cette faculté de pouvoir s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt cette 49e assemblée plénière — il est midi sonnant — par un merci et ce bref mot d'ordre :

Raiffeisenistes !

Continuons à œuvrer dans la confiance et avec une ardeur renouvelée pour notre belle et utile œuvre sociale.

L'assemblée est levée puis, debout, face à l'emblème de la patrie, l'assemblée scande les strophes de l'Hymne national :

Nous voulons nous unir
Nous voulons tous mourir
Pour te servir...

* * *

En excursion sur le Rhin

Après un repas bien mérité servi dans les hôtels de la ville, les délégués se retrouvent tous une fois encore au point de ralliement fixé au « Schifflände ». Répartis sur cinq bateaux spéciaux des compagnies bâloises de navigation, ils s'en vont voguer sur le Rhin jusqu'au barrage et aux écluses de Kembs, face au fort démantelé d'Istein. En cours de route, ils ont l'occasion de visiter les installations portuaires des différents bassins tout en recevant les explications concises et précises d'un speaker expérimenté sur la vie au port et la navigation fluviale.

Mais l'heure inexorable tourne et le programme du Congrès touche à sa fin. Le regret au cœur, mais heureux tout de même de l'enrichissement dont ils ont bénéficié, les congressistes regagnent lentement la gare d'où les différents trains de la fin de l'après-midi les rendront à leurs foyers.

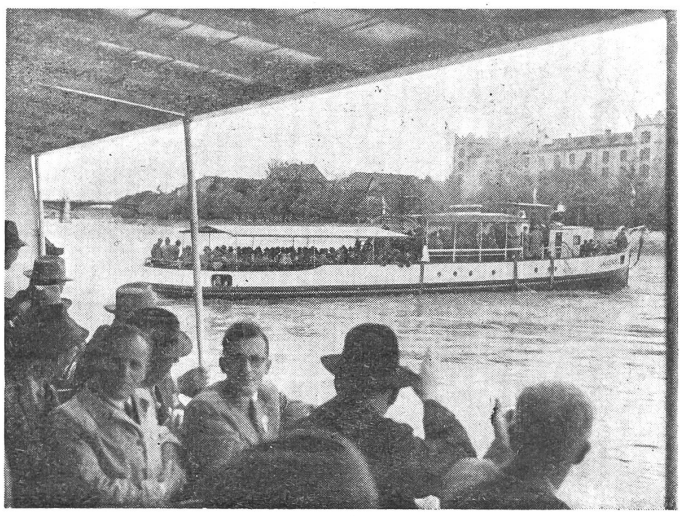

Une excursion sur le Rhin au travers des installations portuaires jusqu'aux écluses de Kembs termine agréablement la journée.

Ainsi tombe le voile sur le 49e Congrès Raiffeisen. Tous les participants en emportent un enthousiasme vivifié à collaborer, dans le cadre des libertés démocratiques, à l'accomplissement des devoirs de solidarité pour le bien commun de leurs familles, de leurs villages et de la patrie. *Fx.*

La situation économique et le marché de l'argent

La situation économique générale demeure caractérisée par une évolution favorable de la conjoncture. Certains indices permettent toutefois de conclure à un affaiblissement des forces expansionnistes. Dans certains secteurs de l'économie, dans l'industrie textile surtout, l'activité s'est ralentie. De nombreuses industries envisagent les perspectives d'exportation avec moins de confiance que ce n'était le cas il y a une année. La branche du bâtiment accuse encore une activité intense dont le degré varie toutefois selon les régions, le nombre des permis de construire accusent depuis quelques temps une tendance regressive.

Le marché de l'argent reste relativement calme avec des disponibilités importantes. Au 23 mai, les avoirs à vue à la Banque nationale étaient de 1 milliard 753 millions de francs. D'une manière générale, on assiste présentement sur le marché de l'argent et sur celui des capitaux, à un afflux de fonds supérieur aux besoins courants. Aussi a-t-on été quelque peu surpris de l'insuccès enregistré par le récent emprunt fédéral 3 % émis au cours de 101.35, offrant donc un rendement légèrement supérieur à 2,90 %. En effet, sur les 200 millions offerts en souscription, 159 millions seulement ont été absorbés par le public, de sorte que 41 millions sont restés sur les bras des banques qui avaient repris l'emprunt. On ne saurait toutefois attribuer cet insuccès à une évolution fondamentale du marché ou même à un fléchissement du crédit de la Confédération. La raison semble en être plutôt le manque naturel d'intérêt du public pour un emprunt à bas taux, émis à un cour au-dessus du pair, et cela à 18 ans de terme, alors qu'il peut souscrire aisément des obligations de bons établissements de crédit à 2 ¾ et à 3 % d'une durée de 5 à 8 ans seulement. Cet insuccès a cependant eu pour conséquence en bourse de faire hausser légèrement, à 2,74 % environ, le rendement moyen des titres fédéraux dits « témoins ».

Ces petites perturbations ne sont pas de nature à modifier la physionomie et la tendance du marché. Les fonds disponibles restent abondants, les bilans intermédiaires des banques cantonales accusant également pour le premier trimestre une augmentation importante des dépôts du public, notamment en caisse d'épargne et en obligations. Une évolution analogue peut être constatée également chez la plupart des Caisses Raiffeisen.

Il ressort de ce qui précède que les Caisses Raiffeisen n'ont aucun motif de modifier leur politique de taux. Elles maintiendront leur taux d'épargne, bonifieront 3 % aux placements contre obligations à 5 ans de terme, avec un taux hypothécaire qui dans aucun cas ne sera inférieur à 3 ½ %.

Confiance

Les misanthropes sont des gens très inconséquents. Ils portent sur l'être humain un jugement sévère ; et, du matin au soir, ils se conduisent comme s'ils avaient mis en lui toute leur confiance. Cette confiance est d'ailleurs justifiée par les événements.

Que ferions-nous si nous n'avions pas confiance en notre prochain ? Nous vivrions perpétuellement dans une inquiétude douloureuse. Prendre le train, c'est implicitement compter sur les qualités professionnelles et sur la valeur morale d'un mécanicien. Quand je songe aux plaisanteries effroyables que pourraient se permettre ces hommes qui sont sur la locomotive, je frissonne. Certes, ils ont un intérêt personnel à suivre le droit chemin ; mais la question n'est pas là. Au point de vue social, les actes importent davantage que les mobiles qui font agir.

Au restaurant, les consommateurs pressés qui avalent distraitement et, parfois même, gloutonnement leur risotto à la milanaise ou leur « goulasch » impénétrable ne se disent pas que ces mets ont peut-être été préparés par des inconnus au facies sinistre : ils ont confiance. Et moi-même, quand je me mets à table, j'oublie tous les torts que j'ai pu avoir envers ma cuisinière. Car, je l'avoue en rougissant, je ne lui ai pas toujours parlé sur ce ton infiniment respectueux que j'adopte pour m'adresser à une impératrice en exil. Si la nature humaine était aussi mauvaise qu'on le dit, les cuisinières auraient souvent des vengeances terribles.

Des citadins innombrables se livrent sans défense à un barbier armé d'un rasoir bien aiguisé. Ils ont raison ; car il est rare que, dans les salons de coiffure, un bout d'oreille tombe sur le plancher, devant le chien qui l'attendait.

Mon facteur m'inspire une confiance absolue : je ne le soupçonnerai jamais de lire, le soir, en famille, les lettres qui me sont adressées.

L'autre jour, après avoir bu un bock, j'ai donné au garçon un billet de cinquante francs. Eh bien (j'en étais sûr), il n'est pas parti pour l'Amérique : il m'a rapporté la monnaie.

Tout mariage n'est-il pas le témoignage d'une confiance magnifique ? Et que deviendrait le métier de journaliste si les lecteurs n'étaient plus des êtres crédules et confiants ?

Le chirurgien moderne sait bien qu'il peut entrer en nous comme chez lui. En s'en allant, il emporte presque toujours un souvenir. (Il a un faible pour les appendices vermiformes.) Mais il nous laisse l'essentiel. Enfin, hier, dans la rue

déserte, j'ai vu s'avancer sur le trottoir un solide gaillard armé d'une grosse canne. Moi, je n'avais que mon parapluie. Et pourtant j'étais tranquille, car les hommes ne sont pas méchants.

L'humanité est arrivée à l'âge de la confiance.

La confiance règne.

Balthasar (Le roseau pensotant).

A la Fédération jurassienne

Jusques à quand le mouvement Raiffeisen suisse poursuivra-t-il sa marche brillamment ascensionnelle ? Aussi longtemps que le véritable esprit de Raiffeisen animera les cœurs et inspirera les actes de tous les raiffeisenistes, du simple coopérateur de la plus petite Caisse locale jusqu'aux membres des organes dirigeants de notre organisation nationale, répondait le regretté directeur Heuberger.

C'est en paraphrasant cette pensée que *M. Sylvain Michel,* député-maire à Courtedoux, président, ouvrait la 27e assemblée générale ordinaire de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen à Glovelier, le samedi 19 avril, et qu'il adressait ses souhaits de bienvenue aux délégués accourus des quatre coins du pays.

Il était 10 heures du matin. La salle communale, toute pavoisée, avait pris un air fort hospitalier. La physionomie souriante en face d'une réussite qui s'annonçait certaine, le distingué président rappela que la Caisse locale qui réservait un si chaleureux accueil aux délégués, venait de célébrer le jubilé de son premier quart de siècle d'activité, et que Glovelier était en même temps le berceau de la Fédération pour avoir abrité l'assemblée constitutive du 22 novembre 1925. Il se plut à saluer l'assistance composée des chevronnés du mouvement encadrés d'une phalange de jeunes, la garde montante, l'élite du pays. Il nomma les invités du jour, MM. Faivet, préfet de district, Chavanne, maire de Glovelier, le colonel Farron, délégué de l'A.D.I.J., Lœffel, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, accompagné du professeur Cerf, Léon Membrez, directeur, ancien président et membre d'honneur de la Fédération, enfin les représentants de l'Union suisse de St-Gall, M. Egger, directeur, et M. Froidevaux, reviseur.

Avant que l'assemblée ne se mette au travail, le jeune président de la Caisse locale, *M. Louis Bailat,* qui fait ses premières armes, traduit les sentiments des raiffeisenistes du lieu accueillant leurs collègues de tout le Jura. En termes profonds et bien choisis, sous l'emprise d'un brin d'émotion bien permise, il chante la beauté de la collaboration et de l'entraide villageoise qui portent de si beaux fruits et souhaite que les grands de ce monde s'inspirent du même esprit de concorde : c'est le gage de la paix.

Habile à la présidence — n'a-t-il pas déjà présidé le Grand Conseil ? — M. Michel conduira les délibérations selon l'ordre du jour établi. MM. Marcel Girardin (Courtelary) et Joseph Jolidon (Glovelier) fonctionneront comme scrutateurs. Il faut féliciter le secrétaire, *M. Louis Daucourt* (Fahy), pour la présentation d'un procès-verbal donnant une image parfaite et vivante de l'assemblée du 14 avril 1951 à Courtelary. Le contrôle des présences indique la participation de 130 délégués de 51 Caisses fédérées. Les Caisses des Bois, Courchapoix, Grandfontaine, Rebeuvelier et Vendlincourt ne sont pas représentées.

La parole est ensuite donnée au nouveau directeur de l'Union suisse de St-Gall, *M. Ignace Egger,* qui prend contact pour la première fois avec les raiffeisenistes jurassiens.

Apportant le message, les félicitations et les vœux des organes de la Direction centrale, l'orateur dit sa joie de faire la connaissance de tant de dévoués et généreux collaborateurs à l'œuvre commune et leur promet la même estime que leur portait son prédécesseur, le directeur Heuberger, dont il s'efforcera d'interpréter fidèlement la pensée. Mais conscient de sa lourde tâche, il en appelle à leur appui inconditionnel dans l'exécution du programme d'action raiffeiseniste. En terre jurassienne, M. Egger se fait un devoir d'exprimer sa reconnaissance au pionnier que fut M. l'abbé Montavon, révérend curé-retraité à Courrendlin, membre d'honneur de la Fédération, mais contraint par la maladie à se démettre de sa fonction de membre du Conseil de surveillance de l'Union. Preuve de sympathie et de haute estime envers le Jura, M. le directeur annonce que les Conseils réunis de l'Union ont décidé de réserver à nouveau ce mandat à un représentant de la Fédération et qu'ils l'ont choisi en la personne du président en charge. M. Sylvain Michel sera donc candidat officiel à l'occasion du Congrès de Bâle. L'assemblée enregistre avec fierté l'honneur qui échoit au Jura.

L'ordre du jour appelle la présentation du rapport présidentiel. Avec compétence, *M. Michel* fait un tour d'horizon sur la situation économique, sur la situation mondiale des peuples et sa répercussion sur la vie du pays. Il souligne les appels de l'autorité suprême en faveur d'une politique économique et financière saine et prévoyante et se réjouit de l'œuvre de solidarité confédérale et de paix qui ressort du statut horloger et du statut agraire. Pour mettre en relief le dynamisme du mouvement Raiffeisen en terre jurassienne, il se plaît à proclamer les nouveaux et considérables progrès réalisés par ces coopératives d'épargne et de crédit et la place toujours plus prépondérante qu'elles occupent dans l'économie de nos communautés rurales autonomes.

Les Caisses Raiffeisen jurassiennes, toutes affiliées à l'Union suisse, actuellement au nombre de 57, comptent 4359 sociétaires et 1350 déposants. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 45,6 millions. La somme globale des bilans se monte à 29,9 millions, en augmentation de 3,2 millions, soit de 12 % sur l'année précédente. Les dépôts du public sur livrets d'épargne et en obligations atteignent 24,3 millions. Le bénéfice total de 123 250 francs a été versé aux réserves qui se trouvent portées à 909 000 francs. Ces résultats marquent un affermissement réjouissant des Caisses fédérées, affermissement, précise le rapporteur, qu'il faudra garantir par la conservation sans compromission de l'esprit des pionniers.

La caisse du ménage interne de la Fédération est également en très bonne posture. Les comptes de 1951, présentés par le méritant trésorier, *M. Charles Fähndrich* (Courrendlin) et se soldant par un actif de 5 841 francs, furent approuvés après lecture des procès-verbaux de vérification des Caisses de Charmoille et de Courgenay. Les sections de Renan et de Villeret contrôleront les comptes de l'exercice en cours. La cotisation annuelle des sections reste fixée au même taux que précédemment. Les Caisses d'Orvin et de Courtelary sont d'ores et déjà désignées pour représenter la Fédération au Congrès national de 1953.

Les tractanda administratifs étant épuisés, l'assemblée entend encore l'exposé habituel du reviseur professionnel sur les problèmes financiers, juridiques et pratiques d'actualité. Cette mission incombait au reviseur, *M. Géo Froidevaux,* fondé de pouvoir à l'Office fiduciaire de l'Union.

Ce dernier tire des commentaires de la statistique et de la structure des Caisses à la lumière des dispositions de la loi bancaire, puis condense les considérations générales résultant des expertises des Caisses affiliées. Illustrant ses observations et ses enseignements d'exemples concrets, il passe en revue quelques aspects de l'administration des Caisses : marché de l'argent et conditions d'intérêts, octroi judicieux des prêts et crédits dans le cadre strict des opérations d'un sain crédit rural. Le rapporteur conclut en délimitant la tâche sociale et économique de l'administration en corrélation avec la tâche technique et éducative de la revision. Encadré d'une aussi solide armature, le mouvement Raiffeisen se trouve en brillante posture et son action est digne de l'intérêt des pouvoirs publics.

L'ordre du jour prévoyait enfin la présentation d'un projet de fonds de garantie de bonne gestion en faveur des caissiers. M. Froidevaux se charge encore de rapporter sur cette initiative née des

vœux ardents émanents de caissiers et de propositions faites par plusieurs Fédérations. Toutes précisions étant données, l'assemblée approuve avec enthousiasme ce projet d'assurance-caution qui constituera un fleuron de plus à la couronne des réalisations pratiques du raiffeisenisme suisse. Le vote unanime de principe de l'assemblée augure bien de la décision définitive qui interviendra au Congrès de Bâle.

Une discussion générale fort utile termine cette assemblée fructueuse. Parmi les réponses données aux questions d'ordre pratique posées, soulignons celle du président, M. Michel, qui commente la loi bernoise pour démontrer que les Caisses Raiffeisen sont autorisées à recevoir sans limite et sans restriction les fonds pupillaires, les fonds communaux et paroissiaux. Dans le cadre de la loi bernoise, les autorités communales et paroissiales ont toutes compétences en la matière et toute entrave mise à cette liberté doit être énergiquement écartée.

* * *

Sur indications du président, les participants se rendirent au Buffet de la Gare pour le dîner en commun qui devait donner l'occasion à de belles fusées oratoires suivies d'un nouvel effort au travail. Les 150 convives s'y trouvèrent bien vite dans une ambiance de franche cordialité. Pendant la dégustation d'un menu copieux et finement préparé, la fanfare du village fit la surprise d'un gracieux concert aux hôtes d'un jour. Merci à la section organisatrice de Glovelier.

Un banquet ne se conçoit pas sans quelques toasts qui nourrissent les esprits pendant que les cœurs sont en liesse. A tout seigneur tout honneur! *M. le maire Chavanne* chante la joie de la population de Glovelier d'accueillir les représentants des Caisses jurassiennes et fait des vœux pour la prospérité du mouvement.

Une ovation accueille *M. le préfet Faivet* lorsqu'il vient proclamer toute l'admiration qu'il porte aux Caisses de crédit mutuel et qu'il leur prodigue ses encouragements. Il apprécie une œuvre sociale d'entraide à base d'honnêteté, de probité, de dévouement complet qui lui vaut la confiance du public. Un tel compliment adressé par le plus haut magistrat du district prend une valeur toute particulière. M. le préfet appuie encore fortement les déclarations faites à l'assemblée plénière du matin par le président M. Michel, selon lesquelles la loi bernoise autorise les Caisses Raiffeisen à recevoir les fonds communaux et paroissiaux. Cette déclaration spontanée mérite d'être relevée car les raiffeisenistes sont plutôt habitués à la lutte contre les entraves mises ailleurs à l'exercice d'un droit issu de la loi.

Non sans émotion, l'assemblée avait écouté la lecture d'un télégramme de félicitation reçu de celui qui aurait dû être à la place d'honneur, mais retenu par la maladie, celui du pionnier du mouvement Raiffeisen en terre jurassienne, *M. l'abbé Montavon,* actuellement retraité à Courrendlin. Une adresse de reconnaissance avec vœux de santé fut adressée en guise de réponse à celui que la Fédération honore et qu'elle compte entourer longtemps encore de sa sympathie.

Prennent encore la parole, le toujours enthousiaste *colonel Farron,* représentant de l'A.D.I.J., qui apprécie les efforts de ceux qui font œuvre de bons citoyens en se dévouant à la défense des intérêts locaux dans l'esprit des libertés démocratiques, puis *M. Lœffel,* directeur de l'Ecole d'agriculture qui exhorte les raiffeisenistes à rester fidèles à l'esprit des fondateurs et affirme que la Caisse Raiffeisen est la formule démocratique idéale du crédit rural, et enfin *M. Léon Membrez,* dont le toast, riche des souvenirs du vétéran, veut être le rappel des principes défendus avec foi et dévouement au cours de 25 ans de présidence à la tête de la Fédération et veut aussi exprimer le mot d'ordre de courage et de confiance en l'avenir.

Dans une telle atmosphère de fête et après une si longue journée d'études et de discussions, ça devenait une véritable gageure de vouloir imposer un nouvel effort de travail aux participants alors que le programme prévoyait encore une conférence de *Me Vallat,* avocat et député à Porrentruy, sur « Le droit successoral paysan ». Disons d'emblée, tout à l'honneur du conférencier, qu'il obtint cet acte héroïque en amenant son auditoire à le suive sans défaillance, pendant plus d'une heure, dans le dédale des dispositions subtiles de la loi régissant le droit de succession.

Sujet hardu qu'il sut rendre passionnant par la chaleur animée de son verbe et par les fruits de la pratique professionnelle. Membre de la commission du Grand Conseil chargée de l'élaboration du projet de la loi cantonale d'application du nouveau Droit foncier rural, l'orateur avait été bien choisi pour exposer clairement la situation des héritiers légaux ou institués et pour faire ressortir brillamment le sens, l'esprit et la souplesse qu'il faudra donner à la future loi bernoise de manière que le partage entre héritiers d'un domaine agricole ne soit pas une spoliation du droit de propriété en faveur d'un privilégié, mais une œuvre de justice et de paix, tout en visant au maintien d'une classe paysanne forte. On sentait la volonté de défendre la liberté de l'homme contre toute contrainte étatique quand l'orateur proclamait que la prospérité d'un héritier ne doit pas reposer sur l'injustice à l'égard des autres. Champion des libertés individuelles, enfant lui-même de notre bonne terre jurassienne, Me Vallat saura défendre sa conception dans la préparation de la loi en vue de l'entrée en vigueur du droit foncier rural fixée au 1er janvier 1953. Cette envolée oratoire recueillit les plus vibrants applaudissements. Il était malheureusement trop tard pour ouvrir un large débat sur cette question de première importance pour l'avenir du pays. Sur le plan cantonal, les diverses opinions devront trouver un terrain d'entente tenant compte des intérêts particuliers de la paysannerie jurassienne.

L'heure de la dislocation ayant sonné, le président adresse le merci bien mérité aux délégués pour l'attention soutenue au cours d'une si longue mais féconde journée. Le mouvement raiffeiseniste jurassien en plein épanouissment en tirera certainement un essor renouvelé.

Fx.

Assemblées jubilaires

CHOULEX (GENEVE)

La quatrième Caisse Raiffeisen genevoise fête son premier jubilé

Suivant de près la fondation des trois premières Caisses genevoises d'Avusy, de Compesières et de Corsier, celle de Choulex date du 23 septembre 1926. Il convenait donc de marquer, par une manifestation spéciale, la clôture du 25e exercice. Elle eut lieu, en effet, le 23 mars, par un dimanche plein d'un soleil printanier incitant tout naturellement à la joie.

Conformément au programme établi, sociétaires et invités se trouvaient réunis, à 11 h. 15, dans l'une des salles de classe du collège de Choulex. Voulant réserver tout l'éclat de la journée à la partie jubilaire, le distingué président, *M. Joseph Rivolet,* maire de la commune, liquida avec habileté l'ordre du jour de la 25e assemblée générale ordinaire.

Les trois rapports présentés en vue de l'adoption du bilan reflètent chacun dans une forme originale la conscience de l'accomplissement des mandats statutaires. Celui de M. Rivolet, président du Comité de direction, fait état de l'effort individuel des ruraux pour arriver à la coopération communautaire et fait ressortir la nécessité de la Caisse Raiffeisen dans le domaine du crédit, outil que seules la solidarité et la compréhension réciproques pourront perfectionner pour lui faire rendre le maximum. Celui du caissier, *M. Jean Descombes,* est tout empreint du devoir profond du gérant des affaires d'autrui, du propagandiste dans le vrai esprit Raiffeisen. Celui enfin du président du Conseil de surveillance, *M. Edouard Jaillet,* rend parfaitement compte du mandat reçu des sociétaires qui sont maintenant à même d'approuver le bilan en connaissance de cause.

Avec 43 sociétaires, l'importance de la Caisse se traduit par 202 059 francs de bilan dont 162 000 francs de fonds confiés et 13 172 francs de réserve. Le mouvement d'affaires se monte à 550 000 francs.

Aux élections statutaires, quatre membres dirigeants dont les deux présidents et en plus le caissier voient leur mandat renouvelé par acclamation, tandis que M. Louis Déruaz est appelé à remplacer M. Lucini, démissionnaire.

Il est midi quand le président invite l'assistance à descendre dans la grande salle communale préparée pour le dîner de fête. Tout en prenant les contacts personnels qui nouent d'agréables causettes, on déguste un apéritif, digne annonciateur de délicieuses choses. La salle est décorée aux couleurs nationales. Des drapeaux encadrent le portrait du directeur Heuberger, le regretté pionnier raiffeiseniste.

Sans relais, au cours du repas et jusqu'à près de 5 heures, les flots d'éloquence ne tariront pas. On n'est pas Genevois pour des prunes. Mais toutes ces paroles devaient être dites et elles le furent dans une ambiance de franche cordialité, paroles de congratulation, de reconnaissance, de réconfort, de promesse.

M. Rivolet, président, sur la brèche toute la journée avec la même distinction, ouvre les feux par des souhaits de bienvenue présentés avec un art consommé. Il présente les hôtes en faisant ressortir la part que les autorités ou les organisations qu'ils représentent ont pris dans la diffusion de l'œuvre Raiffeisen en terre genevoise, dans la création, la mise en marche et le développement de l'institution jubilaire de Choulex. C'est toute la doctrine sociale de la coopération rurale, donc du mouvement Raiffeisen qu'il passe ainsi en revue.

Faisant suite à cette magistrale introduction, la chronique de la Caisse tracée par le sympathique caissier, *M. Jacques Descombes,* devait dérouler d'heureuse façon le film vivant d'un quart de siècle d'activité de l'institution. Après avoir rappelé les origines du mouvement Raiffeisen en Allemagne, puis en Suisse, le chroniqueur fait un retour à l'époque héroïque de la fondation en 1926, met au tableau d'honneur les 17 courageux fondateurs, rend un hommage de sympathie aux 8 disparus, puis relève les mérites de ceux qui se sont succédé à la direction et illustre tout en même temps la progression des chiffres et l'élargissement de l'effectif des membres au cours des ans. Mettant l'accent sur la marche assurée de la Caisse confiante dans sa sécurité, il n'a garde de relever la collaboration et l'appui tantôt directs, tantôt cachés, mais toujours effectifs et entiers de l'Union suisse, roc solide sur lequel s'appuient les 934 Caisses de la Suisse.

C'est le moment que choisit le président pour laisser parler la reconnaissance et en laisser un témoignage sensible à ceux des dirigeants qui se sont consacrés à l'œuvre dès sa fondation et qui sont restés en fonction sans interruption. Ils reçoivent tous un plateau dédicacé. En voici le palmarès éloquent :

Joseph Rivolet, président de direction,
Edouard Jaillet, président de surveillance,
Léon Floquet, secrétaire de direction,
Auguste Gaillard, membre de direction,
Jean Descombes, caissier.

Des fleurs sont encore adressées à Mme Rivolet en remerciement pour la chaude hospitalité qu'elle réserve, chez elle et depuis 25 ans, aux membres des deux Conseils à l'occasion de leurs séances.

La parole est alors donnée au délégué de l'Union, *M. Froidevaux,* qui se plaît à souligner l'esprit de solidarité qui a présidé à la fondation, puis à toute l'activité de la Caisse sur le plan du village et dont les fruits bénis sont pratiquement mis en évidence en ce jour de fête. L'Union centrale a voulu s'associer à la joie de la Caisse jubilaire affiliée. Elle lui apporte ses félicitations et ses vœux et lui fait présent du traditionnel diplôme d'honneur.

Le pionnier des Caisses Raiffeisen en terre genevoise, *M. l'archiprêtre Bianchi,* qui est à la place d'honneur, laisse parler son cœur en égrenant des souvenirs. Il est tout à la joie de constater l'envergure de l'œuvre qu'il avait mise sur pied et dont, à l'époque, il ne pouvait entrevoir un développement aussi fécond. Le ruisseau est devenu torrent. Avec la compréhension des pouvoirs publics, spécialement du Département de l'agriculture dirigé par le regretté Conseiller d'Etat Anken, le torrent a rompu tous les barrages mais est resté bienfaisant. L'orateur est heureux de constater que l'œuvre a conservé son esprit chrétien. Il en appelle à la fidélité aux consignes de l'Union de St-Gall qui, gardienne de l'intégrité des principes fondamentaux, sauve le mouvement de l'hérésie.

C'est au tour de *M. Berthoud,* chef de service au Département de l'agriculture, d'apporter les souhaits et les encouragements de son chef, le Conseiller d'Etat de Senarclens. Il relève la mission de l'Etat qui aide sans étatiser, qui collabore et se réjouit des succès des entreprises individuelles. Il rompt une lance en faveur du statut de l'agriculture et convie les raiffeisenistes de Choulex à faire toujours plus œuvre de compréhension, d'entraide selon l'esprit Raiffeisen.

Par la voie du président de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, *M. Jean Dusseiller,* toutes les 34 Caisses sœurs du canton communient à la joie de la Caisse jubilaire. Il se réjouit de marquer les points successifs enregistrés par le mouvement Raiffeisen à Genève. Il rappelle les démarches, les luttes, la victoire finale. Cette victoire complète, c'est l'esprit d'harmonie parfaite qui règne entre Caisses, entre raiffeisenistes des deux rives du Rhône, au-dessus de toutes questions politiques ou religieuses. Dans la même pensée de collaboration, les raiffeisenistes genevois ont vomi le vieil adage antichrétien « Chacun pour soi, Dieu pour tous » digne du plus écœurant égoïsme. C'est partout le bonheur au travail en commun. L'orateur traduit encore les mêmes sentiments de la part de la Chambre genevoise de l'agriculture, dont il est le vice-président.

On entend successivement *M. Louis Chillier,* secrétaire de la Corporation agricole, qui relève le côté éducatif de l'entraide, celle-ci apprenant aux hommes à se dépasser en construisant en commun, puis *M. Dugerdil,* du service de l'agriculture, parlant en ami des travailleurs de la terre, soulignant le succès de l'action des vins par l'intermédiaire des Caisses Raiffeisen, témoignage de la haute estime des autorités cantonales envers les Caisses locales dont le crédit sûr et contrôlé donne toute garantie à l'Etat. Ce privilège méritait d'être relevé ; il engage l'honneur des Caisses genevoises qui auront à cœur de toujours mieux remplir leur mission dans l'économie rurale.

Prennent encore la parole les présidents des quatre Caisses voisines invitées et *M. Mermoud,* instituteur retraité, membre fondateur, qui, en termes colorés et badins, constate non sans fierté l'œuvre réalisée par ses élèves.

C'est enfin, digne apothéose à tant de congratulations, à tant de promesses et de résolutions pour l'avenir, le Cantique suisse qui sort de toutes les poitrines pour appeler la protection divine sur le pays. Le merci du président, ses vœux de bon retour, de cordiales et sincères poignées de main, et chacun s'en retourne le cœur enthousiasmé, résolu de réaliser toujours mieux les espoirs de nos communautés rurales autonomes.

Fx.

BRESSAUCOURT (JURA)

Un jubilé dans la riante Ajoie

Le coquet village de Bressaucourt, tranquillement assis au pied du Mont Terrible dans un cadre de forêts et de vergers où courent déjà les fleurs printanières en cette journée du 2 mars, a fêté le premier quart de siècle d'activité de sa Raiffeisen par une simple mais digne manifestation.

Sociétaires et invités s'étaient donné rendez-vous le samedi soir, à 19 h. 30, au Restaurant de l'Ange, dont la salle avait pris un air de fête : couleurs nationales et jurassiennes encadrant les armoiries communales, tables ornées de fleurs, visages épanouis.

La partie administrative, c'est-à-dire la 25e assemblée générale, se déroula selon le rite ordinaire, présidée par *M. Léon Oeuvray,* vice-président, secondant bénévolement le président en convalescence, M. Louis Villemin, qui fut entouré de la chaude sympathie de toute l'assistance. Des rapports statutaires présentés par les organes responsables, nous retenons les quelques chiffres suivants : *la Caisse groupe 57 sociétaires avec un bilan de 277 339 francs. Les 140 déposants ont constitué un volume d'épargne de 234 000 francs qui ont été utilisés dans la commune au service d'un sain crédit rural. Y compris le bénéfice de 815 fr. 50, la réserve se monte à 7 369 francs. Il y a eu un mouvement d'affaires de 457 000 francs.*

Sur proposition du Conseil de surveillance, par son président *M. l'abbé Hengy,* révérend curé, les comptes et bilan furent approuvés à l'unanimité, alors que les membres dirigeants dont le mandat arrivait à expiration se virent confirmer dans leur fonction. Toutes ces délibérations et votations firent ressortir le dévouement des militants et la confiance des sociétaires.

* * *

Un repas en commun arrosé d'un vin généreux, un flot d'éloquence et des chants dans une atmosphère de digne solennité devaient marquer la commémoration des 25 ans d'existence de l'œuvre Raiffeisen dans la commune. Cette partie jubilaire fut dirigée avec brio par le sympathique chef spirituel de la paroisse, *M. l'abbé Hengy.*

Pour bien mettre l'assistance dans la situation, pour faire ressortir les raisons de la joie commune, il convenait de rappeler les origines de l'institution et l'esprit qui avait présidé à son éclosion, puis d'illustrer par la statistique le chemin parcouru. C'est au vétéran, *M. Léon Oeuvray,* vice-président, qu'incombe cette tâche. Il le fait avec la sincère conviction de celui qui a vécu les moments du début. Sa notice historique rappelle le courage des vingt-huit fondateurs entraînés par le méritant pionnier Joseph Barthe, instituteur, le père de l'actuel caissier, M. Jean Barthe. Faisant parler les chiffres, le chroniqueur fait la part des mérites de chacun et implore la protection de la Providence grâce à laquelle on ose

penser à un avenir plein de promesses.

Ce jubilé est aussi celui des organes de l'Union suisse puisqu'il marque 25 ans de collaboration suivie et heureuse entre l'organisation nationale et l'une des 934 Caisses affiliées. Par la voix de son délégué, *M. Géo Froidevaux,* reviseur, un authentique enfant du pays, elle apporte le message Raiffeisen qui situe le rôle de la Caisse locale dans la vie de la communauté villageoise, puis, avec ses félicitations et ses souhaits pour l'avenir, elle fait remettre le traditionnel diplôme d'honneur à la Caisse jubilaire.

La famille Raiffeisen jurassienne est aussi en fête. Par le président de la Fédération, *M. Sylvain Michel,* député à Courtedoux, elle apporte son salut et ses encouragements aux raiffeisenistes de Bressaucourt. L'orateur glorifie l'œuvre d'entraide accessible à tous les citoyens honnêtes, œuvre qui constitue le culte de la fraternité concrétisée par l'alliance des Waldstätten. Comme signe tangible de l'hommage de toutes les sections de la Fédération, il remet à la Caisse sœur un souvenir jubilaire aux armoiries jurassiennes et communales, ainsi qu'un portefeuille dédicacé au vétéran acclamé, M. Léon Oeuvray, pour 25 ans d'activité ininterrompue au sein des organes de la Caisse.

Un raiffeiseniste de la première heure aurait dû être présent pour recevoir les hommages de l'assemblée : c'est M. Léon Membrez, directeur à Loveresse, ancien président de la Fédération dont il est membre d'honneur. C'est lui qui, dans ce village auquel il est intimement attaché par des liens de parenté, était venu apporter la bonne nouvelle Raiffeisen lors d'une séance d'orientation d'il y a 25 ans. Il peut être fier de la semence déposée à l'époque. Empêché de répondre à l'invitation qui lui avait été adressée, il rappelle ses souvenirs, renouvelle ses conseils et fait des vœux dans une lettre dont la lecture est fortement applaudie.

Libre cours est alors donné au chant de la reconnaissance. Cest alors que M. le curé Hengy se laisse aller à un vibrant toast dans lequel il célèbre l'esprit raiffeiseniste : l'usage chrétien de l'argent, l'argent au service de la justice, l'argent dominé, œuvre de liberté et de paix. Il chante les mérites des réalisateurs de cet esprit dans la paroisse et concrétise sa reconnaissance par la distribution de modestes souvenirs, une attention spéciale aux douze fondateurs encore présents, et plus particulièremet au vétéran des dirigeants déjà nommé. Il a un geste tout particulier avec des vœux plus sincères encore de santé pour le président dont le courage et la patience auront tantôt raison d'une longue période de maladie. Ces diverses récompenses doivent rappeler dans les familles les modèles de dévouement envers la communauté et être des promesses pour l'avenir.

« La Cécilienne » associe ses flots d'harmonie à cet acte du souvenir. Et l'assistance ne fait plus qu'un cœur quand on chante *L'âme jurassienne.*

On entend encore la voix d'un robuste terrien, *M. Nobs,* adjoint au maire, qui apporte les félicitations et les remerciements de l'autorité communale pour les services rendus à la population. Puis *M. Maurice Barthe,* instituteur et premier caissier dit le merci des fondateurs et remémore l'époque héroïque du début. Enfin, faisant un effort pour calmer son émotion et malgré les ménagements dont il a encore besoin, *M. Louis Villemin,* président de direction, ne résiste pas aux besoins d'exprimer sa reconnaissance pour toutes les marques de gratitude qui viennent de lui être témoignées et qui seront pour lui un baume pendant sa convalescence. Il traduit son bonheur de se retrouver au milieu de ses amis après une longue absence et son vif désir de pouvoir reprendre tantôt le gouvernail de l'institution qui lui tient tant à cœur.

C'est en pleine euphorie que l'horloge vient rappeler l'assistance à la conscience du temps qui s'échappe. Souhaitant que cette soirée si charmante par la page d'histoire qu'elle a fait revivre, par les espoirs qu'elle a fait naître, soit le point de départ d'un nouvel essor pour le bien de la communauté villageoise tout entière, le président y met le point final par ses vœux de bon retour au foyer et par le rendez-vous au 50e.

Fx.

COURFAIVRE

Pour commémorer dignement le premier quart de siècle d'activité de la Caisse Raiffeisen de la commune, les dirigeants ont voulu donner à la manifestation une ambiance de fête : programme se déroulant un dimanche après-midi dans la salle des Concerts de la Maison des Oeuvres pavoisée aux couleurs fédérales et jurassiennes et dont les parois étaient couvertes de tableaux illustrant les slogans Raiffeisen, tables fleuries, participation de la fanfare en brillante forme et des sociétaires au complet entourant les autorités paroissiales, communales et scolaires et les invités dont les délégués de l'Union suisse, de la Fédération jurassienne et de la Caisse voisine de Courtételle. Tout avait été prévu pour conserver à la journée le caractère digne et solennel qui convient à la mise en honneur d'une œuvre d'utilité publique au premier chef.

La 25e assemblée générale

Dirigée par le président du Comité de direction, *M. Auguste Joset,* maire, elle se déroula selon le rite habituel, mais avec ceci de particulier que les physionomies réjouies laissaient entrevoir la joie qui allait suivre cette première partie officielle parce que statutaire. Procès-verbal détaillé lu par le secrétaire, *M. Joset,* cantonnier, rapports suggestifs et substantiels présentés successivement par le président de direction, par le caissier, *M. Ernest Siegel* et par le président de surveillance, *M. Jules Broquet,* documentèrent les sociétaires qui purent se prononcer en toute bonne foi sur l'acceptation des comptes et du bilan. Nous en tirons quelques chiffres pour concrétiser l'importance de la Caisse :

Elle groupe 94 sociétaires. Le chiffre du bilan s'élève à 532 430 francs. On a brassé des affaires pour 1,3 million. 307 épargnants lui ont accordé leur confiance en y déposant un demi-million de francs. Avec le bénéfice de l'exercice de 1 729 francs, la fortune commune ou réserve atteint 12 768 francs.

La séance jubilaire

Toute la journée sur la brèche, la fanfare donne immédiatement le ton à la partie commémorative. *M. le président Joset* adresse ensuite le salut d'usage aux hôtes et aux participants. C'est à lui qu'échoit également la mission de présenter la chronique des 25 ans d'activité de l'institution. Cet aperçu rétrospectif donne une signification à l'organisation de la cérémonie. On apprend du chroniqueur toutes les péripéties de la fondation. Il expose les premiers pas de la Caisse, rend hommage aux pionniers du raiffeisenisme en terre jurassienne puis aux initiateurs locaux qui n'ont pas manqué de hardiesse pour réaliser ce que d'aucuns appelaient une utopie. Sur les trente-et-un fondateurs, les quinze encore survivants sont l'objet d'un vibrant témoignage de reconnaissance, alors qu'une pensée pieuse s'en va vers les disparus. Après une évolution lente mais sûre, après avoir surmonté de nombreuses difficultés, car rien n'arrête ceux qui sont animés du feu sacré de l'entraide, la Caisse locale voit s'entrouvrir un avenir prometteur.

La présence du délégué de l'Union de St-Gall veut aussi marquer le jubilé de 25 ans de collaboration féconde entre la Centrale suisse et la Caisse locale affiliée. *M. Froidevaux,* reviseur, s'étant attaché à mettre en valeur les principes directeurs du mouvement Raiffeisen suisse, apporte le message cordial avec les félicitations et les vœux des organes centraux, message qu'il concrétise par la remise d'un diplôme-souvenir.

Sur le plan régional, la Fédération est aussi en fête. C'est ce que vient proclamer son président, *M. Michel* (Courtedoux). Son toast est un acte de foi en la force de la solidarité chrétienne au sein de la commune. Avec les encouragements de tous les raiffeisenistes jurassiens, il remet également à la Caisse jubilaire une assiette murale dédicacée.

A titre d'ami et de fondateur de la Caisse, *M. Léon Membrez,* ancien président de la Fédération dont il est membre d'honneur, lance une de ces envolées oratoires dont il a le secret. C'est tout son cœur qui parle quand il rappelle les souvenirs d'antan. Ce pionnier se réjouit des fruits qu'a donnés la semence mise en terre il y a un quart de siècle.

Successivement prennent encore la parole les représentants des organisations locales. *M. le révérend curé Matthé,* au nom des autorités paroissiales, commente le principe chrétien : « L'argent au service de l'homme » et constate avec joie la note spirituelle qui a animé la manifestation. *M. Marcel Tendon* parle au nom du Cartel des sociétés locales dont toutes sont en relations d'affaires avec la Caisse jubilaire, tandis que *M. Henri Christe,* instituteur, traduit les sentiments des autorités scolaires. Le délégué de la Caisse voisine de Courtételle, *M. Joseph Cuttat,* apporte enfin les souhaits de la Caisse-sœur.

Un flot d'harmonie de la fanfare et le mot de clôture du président mettent le terme à cette journée qui marquera dans les annales de la Caisse parce qu'elle a mis en évidence les fruits bénis de la coopération villageoise.

Fx.

Assemblées ordinaires

CHÉZARD-ST-MARTIN
(NEUCHATEL)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale ordinaire le 8 avril 1952 au collège de Chézard. A l'occasion du 10e anniversaire de la fondation, de nombreux membres se sont dérangés et, par leur présence, ont contribué au succès de l'assemblée.

En l'absence du président, M. A. Gygax pasteur, retenu par la maladie, M. E. Evard, vice-président, dirige la séance. Après avoir salué la présence de M. P. Urfer, vétérinaire, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, il rappelle le départ de

M. Paul Cuche, décédé, et pour lui rendre un pieux hommage, invite l'assemblée à se recueillir un instant. Il donne ensuite lecture d'un émouvant message dans lequel M. Gygax relève le bel esprit de compréhension et de fraternelle solidarité qui anime les deux Comités et exprime sa gratitude à tous les membres, dirigeants et sociétaires, pour la confiance qui lui est accordée.

Des rapports soigneusement préparés, présentés respectivement par le Comité de direction et par le Comité de surveillance, il ressort que la Caisse déploie une activité féconde et que les résultats obtenus sont des plus réjouissants. Le bilan se chiffre à 1 051 429 fr. 09 c.; le bénéfice net de l'exercice à 3 047 fr. 90 c.; la réserve à fin 1951 à 14 774 fr. 61. En 2245 opérations, le mouvement général s'élève à 4 032 885 fr. 14. Compte tenu de 17 adhésions et 6 départs en 1951, l'effectif des membres est de 174.

Le rapport de la revision de l'Union est à l'honneur des organes responsables pour le fructueux travail fourni et plus particulièrement à celui du caissier M. R. Dessoulavy, pour la tenue parfaite des livres. Sur la proposition du président du Conseil de surveillance, M. P. Boss, les comptes sont acceptés et le nouveau règlement d'administration est adopté.

En raison de leur grande amabilité et de leur inlassable dévouement, M. Dessoulavy et son épouse sont l'objet d'éloges et de remerciements largement mérités.

Dans l'ordre des élections, trois membres sont réélus. Ce sont: MM. A. Gygax, pasteur, et R. Sandoz au Comité de direction, et M. H. Blandenier au Comité de surveillance. M. Sandoz remercie et met en valeur l'utilité de la Caisse, les avantages qu'elle procure et les inombrables services qu'elle rend à la communauté.

La partie administrative ainsi terminée, M. H. Blandenier, avec sa verve habituelle, présente l'historique de la Caisse. Il en remémore fidèlement la fondation et rappelle l'arrivée dans la localité de l'âme raiffeiseniste qui, en la personne de M. Robert Dessoulavy, donna l'essor au mouvement. Il met en relief l'activité qui, de progrès en progrès, conduisit la Caisse au succès actuel.

Puis M. Urfer, président cantonal, fier de la prospérité de la Caisse de Chézard-St-Martin, émet ses bons vœux pour l'avenir de la société. En termes simples mais d'une haute élévation de pensée, il présente une causerie « A la sueur de ton front ». Remarquablement écoutée, cette causerie laisse une visible impression. Puisse-t-elle porter ses fruits en faveur du Tout-Puissant, créateur et maître de toutes choses.

Et pour marquer plus intimement les dix ans d'activité de la Caisse, une collation est offerte; elle contribua à resserrer les liens de la famille raiffeiseniste de Chézard-St-Martin.

M. C.

BAGNES (VALAIS)

Si vous voulez savoir ce qu'est une Caisse Raiffeisen et l'importance qu'elle peut avoir dans l'économie rurale, participez une seule fois à une assemblée générale comme celle qui eut lieu dimanche 27 avril à la grande salle Concordia, à Bagnes.

C'était la 29e assemblée générale de la Caisse locale: 220 membres présents et quelques invités des autorités religieuses et civiles, un dîner simple mais bon, un conférencier aimé déjà et qui ne devait pas décevoir, des rapports de gestion encourageants.

L'assemblée fut dirigée par *M. le Dr Besse,* président de la Caisse. Toujours piquant, parfois mordant, se penchant avec une certaine philosophie sur nombre de problèmes qu'il aborda en saluant à tour de rôle invités et sociétaires, le président déclara ouverte l'assemblée et sut présenter le conférencier en termes vraiment amicaux.

† RAPHAEL TROILLET

Avant la séance administrative, un hommage émouvant de reconnaissance fut rendu à la mémoire de M. Raphaë Troillet, préfet d'Entremont, président d'honneur de la société, membre fondateur et président du Comité de direction pendant 25 ans, décédé le 15 janvier 1952.

Magistrat avisé et expérimenté, R. Troillet comprit, dès la première heure, tout le bien qu'une telle institution pourrait rendre à la commune de Bagnes dont les intérêts économiques, sociaux et moraux ont toujours fait l'objet de sa constante préoccupation.

Aussi est-ce avec un dévouement exemplaire qu'il a travaillé jusqu'à sa mort pour la Caisse Raiffeisen dont on peut aujourd'hui constater l'heureux épanouissement.

Tous les Raiffeisenistes bagnards sauront garder de lui un souvenir lumineux et reconnaissant.

Tant des rapports des présidents du Comité de direction et de celui de surveillance que des commentaires pertinents du caissier, M. Angelin Besse, il ressort que la Caisse de Bagnes, en continuel développement, remplit pleinement son œuvre d'entraide rurale tant au service de l'épargnant toujours en sécurité que du débiteur toujours aidé.

De ces rapports, nous avons retenu les chiffres suivants: au 31 décembre 1951, la Caisse de Bagnes groupait 307 sociétaires et 376 déposants d'épargne. Le total du bilan était de 873 000 francs. Le bénéfice de 3732 fr. 40 a porté la réserve à 55 867 fr. 90. Le chiffre d'affaires (roulement) a été de plus de 2 millions de francs. Ce sont des chiffres qui confirment que la Caisse de Bagnes a acquis son droit de cité et qu'elle constitue un facteur économique dont on ne peut plus se passer aujourd'hui.

La confiance que les sociétaires ont dans leurs comités s'exprime clairement par la réélection en bloc de tous les responsables.

Mais ce fut avec une joie non dissimulée que l'assemblée écouta *M. R. Bonvin,* ingénieur, parler des travaux de Mauvoisin et de l'épargne. Très simplement mais clairement, l'orateur brossa le tableau des travaux du barrage et de l'organisation quasi internationale que suppose l'échange de la production électrique avec les pays voisins du nôtre.

Mais, face à ses travaux en terre bagnarde, face aux nouvelles conditions que l'afflux d'argent dans la vallée pourrait permettre, le Bagnard sera-t-il sage ou sot? Saura-t-il penser et provoquer, par l'union de toutes les forces sans distinction d'idées ou de partis, l'introduction de nouvelles entreprises? Saura-t-il considérer comme une vraie épargne l'amélioration des conditions du logement familial, des conditions du travail de la terre, le don d'une formation vraie et solide à ses enfants? Saura-t-il échapper au péril du contentement de soi, de la médiocrité et du gaspillage?

L'avenir seule donnera une réponse, mais c'est à tous, parents et jeunes, de prendre conscience de leur responsabilité en vrais chrétiens, pour éviter à la vallée d'être ruinée par l'esprit de folle jouissance ou le matérialisme païen.

La salle éclate de joie et applaudit chaleureusement l'orateur, puis, après quelques mots toujours vibrants et convaincus de *M. Puippe,* du Comité central suisse et président de la Fédération du Valais romand, les sociétaires se dispersent, emportant chez eux un désir plus grand d'entraide communautaire au service de toute la grande vallée.

B. S. A.

Extrait des délibérations

de la séance commune des Conseils de l'Union du 3 mai 1952, à Bâle

1. Les Conseils entendent un rapport sur les dispositions d'organisation du Congrès qui ont été prises. Rien n'a été négligé pour assurer le succès de cette manifestation. Les Conseils en remercient la direction et les organisateurs.
2. Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées:

   Baar (Zoug)
   Schwendibach (Berne)

   sont admises dans l'Union. Le nombre des Caisses affiliées passe ainsi à 938.
3. L'approbation réglementaire est donnée à divers crédits spéciaux à des Caisses affiliées portant sur un montant total de 662 000 francs.
4. La direction de la Caisse centrale soumet le bilan trimestriel au 31 mars et le bilan mensuel au 30 avril

1952 et présente un rapport circonstancié sur le développement des opérations durant les quatre premiers mois de l'année.

5. Les Conseils examinent les revendications formulées par quelques Caisses concernant le projet de fonds de garantie de bonne gestion des caissiers. Après discussion, ils arrêtent les propositions définitives qui seront faites à l'assemblée plénière des délégués, au nom des organes de l'Union.

Utiliser vos loisirs
en cultivant le
CHAMPIGNON
de Paris. — Gain accessoire.
Notice explicative illustrée gratuite à AGALUX, Service 5, rue du Stand 46, Genève

POUSSINES
Oisons - Canetons de 1ère sélection à vendre. S'adresser à S. Mattey, Parc Avicole 13 Cantons Henniez.
Tél. (037) 6 41 68
POUSSINS

L'INCOMPARABLE
BENDIX
lessiveuse automatique, à volonté semi-automatique, à toute épreuve. A défaut d'eau chaude, adjonction de chauffage automatique suisse (brevet suisse).
ELITE INDUSTRIELLE - 5 78 41 - Cité 15
GENÈVE

André BERTHET et Cie
8, RUE PIERRE FATIO — GENÈVE
FOURNITURES INDUSTRIELLES - SPÉCIALITÉS
Tuyaux d'arrosage, assortiment complet . Tuyaux de sulfatage direct . Appareils d'arrosage . Raccords . etc. . Lubrifiants « ASEOL & PENNZOIL »

ETUDES DE CONSTRUCTIONS RURALES
Plans
Soumissions
Vérifications
(Neuf et transformations)
H. RAMAZZINA
Architecte
13 Bd Georges-Favon GENÈVE Tél. 5 00 91 et 5 71 92

RÉGIE DES ANNONCES: ANNONCES SUISSES S. A.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Il congresso Raiffeisen 1952

Grazie al suo dinamismo ed alle sue realizzazioni, il movimento raiffeisenista ha conquistato una posizione particolarmente importante nella vita economica del paese.

Anche le sue riunioni esorbitano già da parecchi anni dal quadro ordinario di semplici assemblee, per diventare delle vere dimostrazioni di movimento popolare di rinascita delle forze vive della nazione, per assurgere a vera manifestazione nazionale.

Oltre 1400 delegati si diedero convegno nell'ospitale città renana per deliberare in merito all'attività svolta dall'Unione e per rassodare i vincoli di fraternità confederata.

Le differenti manifestazioni del congresso si sono svolte in un'atmosfera di reciproca comprensione, di solidarietà e di unione nazionale.

I congressisti sono particolarmente lieti di prendere contatto tra di loro, di festeggiare quasi i successi ottenuti con il loro operato durante l'esercizio scorso, di scambiare idee ed esperienze, di riunirsi attorno ai loro dirigenti.

La manifestazione di Basilea è stata sopratutto una sfilata imponente di volontà realizzatrici e di forze costruttive del movimento cooperativo; anzi è qualche cosa di più: è stata una manifestazione di solidarietà e di collaborazione tra i differenti settori dell'economia nazionale.

Di tutto ciò troviamo l'espressione nei differenti atti del congresso.

La serata di ricevimento

Il primo incontro generale si effettua come d'abitudine già la domenica sera con una riunione familiare.

Benchè sia ormai tradizionale, la serata di ricevimento rimane pur sempre un atto particolarmente gradito dell'annuale congresso.

La manifestazione si svolge nella sala della Fiera, riccamente inbandierata. Basilea ha voluto servirci il suo piatto forte: canti, jodler, musica. In simile atmosfera, di gioia, di festa, le allocuzioni beneficiano di calorosa accoglienza.

Sarà d'apprima il signor direttore Egger a presentare gli onori di casa, porgendo il benvenuto ai numerosi congressisti accorsi da ogni parte. Dopo aver ringraziato le autorità di Basilea-Città per l'ospitalità riservata e salutato i delegati nei differenti idiomi nazionali, il dir. Egger porge ai ticinesi presenti il seguente messaggio:

Cari raiffeisenisti ticinesi,

Ho il piacere di porgervi, a nome mio personale ed in rappresentanza della direzione dell'amministrazione centrale, il più cordiale benvenuto a questa nostra annuale manifestazione.

L'interessamento che dimostrate anche per l'attività dell'Unione conferma una volta di più il vostro attaccamento alla comune nostra causa; ve ne sono riconoscente.

E già che mi è dato di rivolgermi direttamente a voi, permettete che esprima le più sentite felicitazioni per i magnifici successi conseguiti anche nel vostro Cantone dal giovane movimento raiffeisenista ticinese. Bravi!

La bandiera del raiffeisenismo sventola già alta in diversi comuni; se saprete continuare la vostra azione di persuasione, incontrerete senz'altro nuovi degni emuli che rafforzeranno le file e faciliterano l'ulteriore ascesa.

Questa è però serata di festa; date quindi libero sfogo al vostro tradizionale ammirato entusiasmo; dimenticate per un istante le cifre, i bilanci, i conti debitori e che so io.

Nei canti e nella gioia ci sentiremo ancora più vicini, più legati gli uni agli altri.

Termino con l'augurio che la cordiale atmosfera di stassera abbia a diffondersi domani in seno ai vostri comitati locali per il bene delle nostre istituzioni e per il progresso dei nostri villaggi rurali.

L'on. signor *Kaufmann,* presidente del consiglio di Stato di Basilea-Campagna e già membro dirigente della Cassa rurale di Hemmiken esprime la gioia delle locali « rurali » d'ospitare in terra raurarica le assisi raiffeisenisteˇ.

Il sig. dir. Egger maggiore di tavola — coadiuvato attivamente dal vice-diret-

tore sig. Serex — ringrazia i raiffeisenisti tutti, esprimendo loro la sua personale riconoscenza per la preziosa collaborazione alla comune nobile causa.

L'assemblea dei delegati

Di buon mattino numerosi sono già i delegati raiffeisenisti che passeggiano lungo le vie di Basilea, attirati dai numerosi monumenti storici, dalla caratteristica costruzione di determinati fabbricati, dalla bellezza dei suoi parchi e dall'imponenza del suo fiume e relativi ponti.

Ma eccoci nuovamente già tutti radunati davanti alla Fiera. Le formalità di controllo sono liquidate rapidamente ed i 1400 delegati prendono posto per la seduta amministrativa.

Alle 8.30 precise il salmo svizzero, segna il via ai nuovi lavori, diffondendo fra i partecipanti una nota solenne ed austera.

Il presidente del consiglio di amministrazione, cons. naz. *dr. Eugster* apre ufficialmente la 49esima assemblea generale ordinaria.

Dopo alcune considerazioni di carattere generale, il presidente dà la parola all'on sig. *Schaller* consigliere di Stato di Basilea-Città. L'oratore portò il saluto delle autorità cantonali e cittadine; plaude all'attività disinteressata dei nostri dirigenti locali e termina augurando che per l'avvenire il movimento raiffeisenista abbia a poter contare ulteriormente sull'appoggio incondizionato, sulla comprensione e sul benevole atteggiamento di tutti i ceti interessati al benessere del nostro paese.

Il signor *dr. Brugger* delegato dell'associazione contadini svizzeri portò il saluto di un'istituzione sorella, che mira, pure in campo economico a favorire l'emancipazione del nostro ceto rurale.

Il signor direttore *Stadelmann* è invitato alla tribuna per presentare il *rapporto annuale sulla Cassa Centrale.*

Dopo alcune brevi considerazioni di carattere generale, il conferenziere passa in rivista in modo particolareggiato ogni singola voce del bilancio della Cassa Centrale, cifrantesi al 31 dicembre 1951 a Fr. 210,3 milioni.

Con particolare piacere sottolinea la costante marcia in avanti, la buona qualità dei titoli in portafoglio, la esemplare disciplina dei debitori. Con un certo qual senso di fierezza attira l'attenzione degli ascoltatori sul fatto che le perdite sopportate dall'unione in quasi cinquant'anni di attività si limitano complessivamente a soli Fr. 5000.—; ciò sta a provare non solo la capacità morale dei mutuatari, ma giustifica una volta di più l'accurato e minuzioso esame di ogni singola domanda di credito da parte degli organi competenti.

Termina la sua interessante esposizione incitando i signori dirigenti delle Casse rurali locali a voler seguire scrupolosamente le direttive relative alla convenzione stipulata l'anno scorso tra i principali istituti finanziari in merito alla concessione di mutui e crediti ipotecari.

L'assemblea ha calorosamente applaudito il direttore Stadelmann; ciò è sicura testimonianza di simpatia nei confronti del direttore della Cassa Centrale, vero pioniere del movimento raiffeisenista elvetico.

Il direttore Egger, capo del servizio di revisione, illustra l'attività svolta presso le singole Casse durante la gestione 1951.

Si compiace di poter rilevare, senza tema di smentita, che l'esercizio in esame ha permesso alle nostre affiliate — indipendentemente se trattasi di casse del piano o delle regioni alpine — di conseguire nuovi successi su tutta la linea.

L'effettivo delle Casse affiliate passò a 934 in seguito a 22 nuove fondazioni, mentre il numero dei soci registrò il concorso di ben 3249 nuove unità.

Anche la somma di bilancio ha seguito lo stesso ritmo registrando un aumento di circa il 6 %, vale a dire di 58 milioni.

I conti profitti e perdite presentano complessivamente un beneficio netto di 3 612 000 franchi; ciò ha portato il fondo di riserva a 45,5 milioni. L'oratore termina il suo dire con un breve commento e qualche consiglio circa la situazione del mercato monetario e la fissazione dei tassi d'interesse.

Il presidente del consiglio di sorveglianza, con. naz. *A. Müller,* presenta in seguito il suo rapporto e conclude invitando l'assemblea ad approvare i conti annuali 1951 ed a fissare al 4 % l'interesse da bonificare alle quote sociali.

L'assemblea accettava le proposte all'unanimità.

L'ordine del giorno prevedeva la nomina di 2 nuovi membri del consiglio di sorveglianza in sostituzione dei sigg. Montavon e Bloch che per ragioni di salute non poterono accettare una nuova rielezione.

Il presidente del consiglio di amministrazione sig. dr. Eugster si fece interprete dei sentimenti di gratitudine dei colleghi di comitato, esprimendo ai dimissionari i più sentiti ringraziamenti per la loro apprezzata attività svolta durante ripetuti periodi amministrativi. A sostituire gli uscenti vennero chiamati i sigg.

M. Walkmeister, presidente della federazione Grigioni, e

S. Michel, presidente della federazione del Giura bernese.

Quale ultima trattanda, i signori delegati dovettero esprimere il loro parere circa la progettata creazione di uno speciale *fondo di garanzia per buona gestione dei cassieri.*

All'occasione delle annuali assemblee regionali e cantonali venne già presentato uno speciale progetto di regolamento in merito a tale fondo.

La nuova istituzione dell'Unione rappresenta un'ulteriore manifestazione di fiducia nei confronti dei signori cassieri.

Le esperienze fatte nel passato giustificano pienamente simile atteggiamento. I cassieri hanno infatti dato prova irrefutabile non solo di capacità e di conoscenze pratico-tecniche sufficienti, ma hanno dimostrato a meridiana evidenza che sanno amministrare il risparmio della popolazione rurale con il necessario senso del dovere e della responsabilità.

L'assemblea unanime approvava la nuova iniziativa dando le necessarie competenze agli organi dirigenti dell'Unione per quanto concerne l'amministrazione e la direzione del costituendo fondo di garanzia.

La discussione generale prevista all'ordine del giorno non venne utilizzata; il presidente poteva quindi chiudere il 49esimo congresso Raiffeisen, svoltosi in un'atmosfera di reciproca comprensione e fiducia.

* * *

Nelle prime ore pomeridiane i congressisti si riuniscono alla « Schiffländi » dove quattro battelli sono già pronti ad accogliere i delegati per una gita sul Reno, con visita ai porti; era la gita di commiato alla città che fu generosa di cordiale ospitalità.

L'escursione ai porti di Basilea ci permise di gettare uno sguardo curioso dietro le quinte di uno scenario che potrebbe sembrare quasi irreale. Era un susseguirsi di testimonianze di due epoche distinte; le navi mercantili, dalle quali esalava un'atmosfera calda di pace, di speranza e di vita, animate da un'unica volontà, quella del lavoro, avevano gettato l'àncora a pochi metri dai fortini germanici e francesi che a suo tempo avevano costituito le famose linee Sigfried e Maginot.

Due periodi radicalmente opposti. Il primo, durante il quale la bestia umana non ha saputo dominare le sue forze, ha voluto sbranare il suo vicino, ha tentato di distruggergli quanto di più caro possedeva: la famiglia; il secondo durante il quale, passato l'uragano, dimenticato l'odio, l'uomo riconosce se stesso, maledisce il malfatto, rinnega il proprio operato d'ieri.

La vita odierna dei porti di Basilea ci ha ridato qualche speranza. Nella collaborazione, nell'unione, nel lavoro e nel rispetto di ogni singola personalità si cerca di ritornare sul buon cammino.

Il congresso Raiffeisen non poteva trovare un migliore epilogo. Ha permesso ai congressisti di prendere contatto con un nuovo mondo, quello della ricostruzione, quello della pace.